**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire

ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

**Band:** 61 (1967)

Artikel: La succession à l'évêché de Lausanne en 1745 (un capucin de Lugano

sur les rangs)

Autor: Trezzini, Celestino

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-129132

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CELESTINO TREZZINI

# LA SUCCESSION A L'EVÊCHÉ DE LAUSANNE EN 1745

(Un capucin de Lugano sur les rangs)

A près un épiscopat de vingt-neuf ans, le 16 juin 1745, mourait à Fribourg Mgr Claude-Antoine Duding, qui avait succédé à son oncle, Mgr Jean-Jacques Duding (1643-1716), comme évêque de Lausanne <sup>1</sup>. En annonçant – par l'intermédiaire du nonce apostolique à Lucerne <sup>2</sup> – au Pape Benoît XIV le décès de l'évêque, le gouvernement de Fribourg demandait, le 25 juillet 1745, que le successeur de Mgr Duding fût un Fribourgeois <sup>3</sup>. La succession de Mgr Duding, dont nous allons exposer les curieuses péripéties, se révéla très laborieuse, entre autres, à cause du fait que – d'après les documents que nous publions à la fin de cet exposé – il n'y eut pas moins de trois personnages mis en avant pour occuper le siège vacant: le vicaire général de l'évêque défunt, M. l'abbé Joseph-Hubert de Boccard; le prévôt de la collégiale de Soleure, un de Sury; et le P. Agostino-Maria Neuroni, capucin de Lugano <sup>4</sup>.

\*

<sup>2</sup> Le titulaire de la nonciature était alors Mgr Filippo Acciaioli (1700-1766), nonce à Lucerne de 1744 à 1754, cardinal en 1759. Cf. DHBS I, p. 58.

4 C'est par un heureux hasard que nous avons fait – il y a de cela bien des années – la découverte de la candidature du P. Neuroni à la succession de Mgr Duding au

Le défunt, né en 1681, ordonné prêtre en 1706, chevalier et chapelain de l'Ordre de Malte, avait été nommé évêque de Lausanne par Clément XI le 23 décembre 1716 alors qu'il n'était âgé que de 36 ans. Cf. Dictionnaire Historique Bibliographique Suisse (cité: DHBS) II, p. 716.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> « Dise Bischöflich-ledigenPlatz mit einem unserer Nations und Ohrts gebürtigen Subjectum zu ersetzen ». Cf. Archives de l'Etat de Fribourg (cité: AEF) Missivenbuch 1741, p. 637. A la séance du 25 août du Conseil des Deux Cents la question est posée s'il n'est pas le cas de faire une recharge auprès du Pape en vue d'obtenir que soit nommé un Fribourgeois. Cf. l. c. Ratsmanual 1745, p. 316.

La succession de Mgr Duding a été laborieuse. Sans doute cela est dû à la présence de plusieurs candidats, mais aussi, et principalement, aux intrigues qui se donnèrent libre cours pour influencer le choix du Souverain Pontife.

Car il ne faut pas oublier que nous sommes au milieu du XVIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où la nomination d'un évêque - à plus forte raison celle du Pape – devenait habituellement une affaire d'Etat et où le jeu des influences politiques était poussé au-delà de toute discrétion, fermant facilement un œil sinon les deux sur la qualité des moyens pour atteindre le but souhaité. Voici ce que Gaston Castella a écrit à propos des élections à l'évêché de Lausanne 1: «L'élection des évêques de Lausanne était alors un véritable problème de politique extérieure. Les ducs de Savoie prétendaient avoir depuis le milieu du XVe siècle le droit de nommer les évêques de Lausanne et ne l'avaient point laissé s'éteindre même après l'occupation du Pays de Vaud... Les diplomates savoyards eurent fréquemment pour adversaires ceux du «Roi Très Chrétiens» qui cherchaient à faire introniser des évêques connus pour leurs sympathies françaises. L'Espagne et l'Autriche ne restaient pas non plus inactives. Fribourg suivait donc de très près les négociations qui précédaient le choix du Souverain Pontife. Ce n'est sans doute point par hasard que, de 1688 jusqu'à la fin de l'ancien régime, tous les évêques de Lausanne – il y en a sept – furent des Fribourgeois».

Effectivement, la France de son côté considérait l'évêché de Lausanne comme un domaine qui devait être exclusivement réservé à son influence <sup>2</sup>. C'est pourquoi, à chaque vacance, sa diplomatie se mettait en campagne pour sauvegarder ce qu'elle prétendait être presque son droit. – En 1745, la Cour de Versailles ne fit aucun mystère de sa volonté bien déterminée à ce sujet. Dès le début de la vacance l'attitude du gouvernement français ne pouvait pas être plus explicite. Dès que le Roi eut reçu

siège de Lausanne. Vivement intéressé, comme tessinois, par cette découverte, nous avons alors fait des recherches d'archives pour trouver éventuellement des documents s'y référant. Avec surprise en avons-nous découverts, qui dépassaient le cadre de nos investigations et embrassaient l'ensemble de cette singulière succession. Pour la précision, nous devons dire que le P. Apollinaire Deillon en 1861, Alexandre Daguet en 1872 et la Semaine catholique en 1915 avaient relevé le nom du P. Neuroni d'anciens documents. Mais, à notre connaissance, personne n'avait utilisé ces renseignements. Cf. Doc. XXXVI - XXXVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Histoire du Canton de Fribourg, p. 362.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Elle marquait en quelque sorte cette espèce d'emprise par le signe sensible de la pension qu'elle versait à l'évêque de Lausanne. Cf., p. ex., Doc. V et XXXVII.

l'annonce de la mort de Mgr Duding, le marquis d'Argenson <sup>1</sup> écrivait à l'ambassadeur du Roi à Soleure, M. de Courteille <sup>2</sup>, lui disant compter qu'il fera «savoir ce qu'il est convenable de faire pour que l'Evesché de Lausanne soit rempli par un sujet qui comme ses predecesseurs soit d'une famille suisse attachée d'inclination à la France... Je suis persuadé que de vous meme vous aurez d'abord pris les precautions convenables pour qu'il n'y soit pourvū qu'avec la participation et l'agrement de Sa Majesté» <sup>3</sup>.

La circonstance «que quelques Paroisses de Franche Comté sont de ce Diocèse» donnait une certaine explication des prétentions françaises. Mais, si l'on peut admettre que ce motif avait quelque poids, la toute primordiale préoccupation de la Cour de France était de garder exclusivement sous son influence l'évêque de Lausanne et, dans ce but, de contrecarrer ou, plus exactement, d'éliminer toute influence d'autres Etats, en particulier de la Savoie-Sardaigne et en tout premier lieu la Cour de Vienne <sup>4</sup>.

Instructif à ce sujet est le mémoire du 5 juillet 1745 «sur ce qui s'est fait lors des vacances de l'Eveché de Lauzanne pour faire tomber cet Eveché sur quelque Suisse affectionné à la France» <sup>5</sup>. Ce document se réfère à l'élection, en 1716, de Mgr Claude-Antoine Duding et il est intéressant soit par sa tendance générale et ce qu'il dit des avantages «qui resulteroient pour l'Eglise et même pour le service du Roy, si Sa M<sup>te</sup> avoit cette nomination», soit par les deux surprenantes suggestions qu'il

René-Louis, marquis d'Argenson (1694-1757), secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Louis XV. Cf. Larousse du XX<sup>e</sup> siècle (cité: Larousse) I, p. 327.

- <sup>2</sup> Cf. Doc. II. Voir encore Doc. III et XII. La lettre du ministre s'était croisée avec celle de l'ambassadeur du 23 juin 1745. Doc. I. Dominique-Jacques de Barberie, marquis de Courteille, fut ambassadeur français auprès des Suisses et Trois Ligues de 1738 à 1749. Voir DHBS. T. p. 283; II, p. 596. Nous faisons remarquer une fois pour toutes que, en citant des extraits des documents, nous respectons l'orthographe original.
- Joc. XII et II. Le Doc. V parle de «plusieurs Paroisses situées dans le Royaume». Nous avons trouvé le nom de deux: Jougue et les Hôpitaux. La réunion de ces deux paroisses au diocèse de Besançon n'eut lieu qu'à l'époque de la Révolution française. Par contre, la paroisse de Cerneux-Péquignot, détachée de la France pour être incorporée au canton de Neuchâtel en 1814, a été par Pie VII détachée de Besançon pour être réunie au diocèse de Lausanne en 1819. Cf. DHBS II, p. 461; IV, p. 477.
- <sup>4</sup> Cf. p. ex. lec. Doc. IV et XII.
- <sup>5</sup> Doc. V. Sans doute, ce document a été confectionné suivant la demande si M. Magnan «a des notions de ce qui s'est fait precedamment pour faire tomber l'Eveché de Lausanne a quelque Suisse affectionné a la France». Post scriptum au Doc. III. Qui était ce M. Magnan? Il ne nous a pas été possible de l'identifier.

contient, savoir: le transfert du siège épiscopal de Fribourg à Soleure et l'incorporation perpétuelle au diocèse de Lausanne d'une «abbaye monacale des Provinces voisines... a condition que le Roy en auroit la presentation choisissant toujours un originaire suisse»; suggestions ignorées jusqu'ici ou, en tout cas, tombées dans l'oubli, dont du reste on peut se demander si elles n'ont jamais eu un commencement d'exécution!

\*

Après ces préliminaires d'ordre général, venons au concret de la campagne pour l'élection du successeur de Mgr Duding. Et tout d'abord, quels étaient les personnages en lice? Le candidat du gouvernement de Fribourg était, comme il en avait exprimé le vif désir au Pape, un Fribourgeois. Bien que le nom ne figurât pas dans la lettre du 25 juin 1745, il s'agissait de l'ancien vicaire général de l'évêque défunt: M. l'abbé Joseph-Hubert de Boccard.

Joseph-Hubert, issu de la famille patricienne des de Boccard, était né à Vuippens le 30 août 1697, avait fait ses humanités au collège Saint-Michel de sa ville, sa philosophie à Fribourg-en-Brisgau, la théologie au séminaire Saint-Charles Borromée d'Avignon et à Paris. Ordonné prêtre dans cette ville le 19 septembre 1722, en 1724 il assumait le rectorat de Notre-Dame de Fribourg. Vicaire général pendant environ dix-huit ans jusqu'à la mort de Mgr Duding, il fut nommé administrateur apostolique du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal. Sans aucun doute l'abbé de Boccard était un ecclésiastique de valeur, en raison soit de sa culture soit de sa longue expérience des affaires administratives, acquise comme vicaire général et comme administrateur apostolique du diocèse. Indépendamment de toute autre considération, on peut dire que LL. EE. de Fribourg avaient sous la main un candidat bien préparé pour succéder à Mgr Duding. En fait foi l'acte notarié du 28 octobre 1745 <sup>1</sup>. A plusieurs reprises d'ailleurs, Mgr Duding jusqu'avant sa mort avait donné à Rome les meilleurs renseignements sur son grand vicaire. Il résulte, en outre, que plus de deux ans auparavant il avait été question de l'abbé de Boccard comme coadjuteur de Mgr Duding 2. Ce n'était donc pas sans

Doc. XXV. Sans doute, ce document devait faire partie du dossier que le 22 octobre 1745 le nonce Acciaioli réclamait pour le procès canonique en vue du consistoire de novembre, où le nouvel évêque allait être préconisé. Doc. XXI et XXII.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Doc. XIII. Il s'agissait alors de donner une aide à Mgr Duding, qui était affligé d'hydropisie, dont il devait mourir le 16 juin 1745. Cf. Schmid-Gremand, Mémoires historiques sur le Diocèse de Lausanne II, p. 530.

fondement que – à nomination advenue – LL. EE. de Fribourg exprimaient au Souverain Pontife Benoît XIV le légitime espoir que le nouvel évêque «gregi sibi commisso in pace et charitate invigilaturus sit, prout verum animarum Pastorem decet, cuius non dubia specimina jam dare coepit» <sup>1</sup>.

Le deuxième candidat était le prévôt de Soleure de l'illustre famille des de Sury. Cette candidature ne nous est connue que par la lettre du 16 octobre 1745 de de Courteille au marquis d'Argenson <sup>2</sup>. Le document n'indique pas le prénom. Il ne peut s'agir que de Franz Georg de Sury de la branche d'Ulrich, né en 1681, qui devint chanoine de la collégiale de Saint-Ours en 1704, prévôt en 1735. Il mourut en 1765 <sup>3</sup>.

Nous n'avons trouvé nulle part ailleurs mention de cette candidature, laquelle, au demeurant, ne doit pas avoir occupé longtemps les esprits. D'après de Courteille, elle serait due à LL. EE. de Soleure, qui «vraysemblablement pour s'en defaire» donnent pourtant au personnage «le plus pompeux et le plus magnifique certificat du monde».

Enfin le troisième nom contre lequel, en réalité, se déroulèrent toutes les intrigues de la succession de Mgr Duding, a été celui du P. Agostino Maria Neuroni, capucin de Lugano <sup>4</sup>. Le P. Neuroni n'était pas le premier venu, quoi que ses adversaires aient pu en dire et en écrire. Sans contredit, il représentait un concurrent redoutable pour les aspirants à l'évêché de Lausanne.

Agostino Maria était issu de la très ancienne famille des Neuroni, mentionnée à Riva S. Vitale dès le XIIIe siècle, dont une branche s'établit et fit souche à Lugano le siècle suivant et une autre à Bellinzone au

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Doc. XXXIV.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Doc. IX.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Parmi les prévôts de la collégiale de Soleure on en trouve un second au nom de de Sury: Peter Joseph, de la branche d'Aspermont (1719-1784); mais il a été nommé à cette charge bien après 1745, en 1776, non en 1736 comme l'indique faussement l'édition française du DHBS VI, p. 434 s.

Il peut paraître étrange aujourd'hui que pour le siège de Lausanne on ait pu envisager la candidature d'un ecclésiastique de langue italienne. Pour l'époque il n'y avait rien d'extraordinaire, car des cas semblables étaient autrefois, peut-on dire, monnaie courante. Il est notoire, par exemple, que le célèbre Card. Schiner en même temps qu'évêque de Sion avait aussi été à la tête du diocèse de Novare et même, plus tard, de celui de Catane en Sicile, bien que de ce dernier il n'eût jamais pris possession. Pour Lausanne il suffira de rappeler l'épiscopat de Julien de la Rovere (1472-1476), le futur Pape Jules II, et du piémontais Giovan Battista Strambino (1662-1684). Il n'y a donc pas de quoi s'étonner, si à la vacance du siège de Lausanne en 1745 on rencontre, parmi les candidats, le nom d'un ressortissant du bailliage de Lugano.

XVe siècle; famille qui avait compté des architectes, des ingénieurs et surtout de nombreux officiers – colonels et capitaines – au service de Venise et ambassadeurs des cantons suisses auprès de la Sérénissime.

Le P. Agostino Maria – de son nom de baptême Filippo Maria – naquit à Lugano le 19 février 1690 <sup>1</sup>, entra dans l'Ordre des Capucins de la province de Milan <sup>2</sup> et avait occupé successivement les charges de gardien du couvent de Milan, de définiteur et enfin de provincial en 1731. Il joua un rôle important à la cour de Vienne comme conseiller et prédicateur de l'empereur Charles VI en 1732, ambassadeur impérial auprès du roi du Portugal en 1734, représentant de Marie-Thérèse, impératrice et reine de Hongrie, auprès du Pape en 1741. Benoît XIV avait le P. Neuroni en grande estime à cause de ses rares qualités et l'avait nommé membre de la commission examinatrice des nouveaux évêques, prélat domestique et assistant au trône pontifical.

On peut se demander comment le nom du P. Neuroni a pu être avancé en 1745 lors de la succession de Mgr Duding au siège de Lausanne. – Aurait-il été mis en avant sur la suggestion de la famille de Montenach, dont une ressortissante aurait été la mère du P. Neuroni, selon l'affirmation que le P. Apollinaire Deillon a tirée, semble-t-il, de certains manuscrits des archives du couvent des Pères Capucins de Fribourg <sup>3</sup>? L'hypothèse ne pourrait pas être rejetée a priori pour la raison qu'une alliance matrimoniale entre l'illustre famille fribourgeoise et la non moins illustre des Neuroni de Lugano est chose en soi fort plausible, si l'on pense que des Montenach ont occupé des charges de baillis dans les baillages tessinois et que les familles d'officiers du service étranger contractaient souvent de ces alliances entre elles <sup>4</sup>.

Nous nous empressons cependant de dire que cette supposition d'une possible initiative de la famille de Montenach doit être écartée d'emblée, car le renseignement qui pouvait lui donner une certaine vraisemblance, est carrément démenti par les registres paroissiaux de Lugano, d'après lesquels la mère du P. Neuroni était non pas une de Montenach, mais Maria Lodovica Gatta de Valteline!

Son père Agostino et ses frères Pietro Antonio et Giovanni Maria tombèrent de 1716 à 1718 dans les guerres de Venise contre les Turcs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les couvents tessinois des capucins ont fait partie de la province lombardomilanaise jusqu'en 1810, époque de leur constitution en communauté autonome. On comprendra que la France pouvait craindre les influences autrichiennes, dont il sera parole plus tard, si l'on pense que la Lombardie dépendait depuis 1714 de l'Autriche après avoir appartenu pendant presque deux siècles à l'Espagne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Doc. XXXVIII. Manuscrits que nous avons recherchés en vain.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> DHBS art. Montenach IV, p. 789.

Les documents français laissent entendre que ce furent les Cours de Sardaigne et de Vienne qui auraient proposé, ou pour le moins «fortement recomande... pour contrebalancer le parti francois dans votre Republique» à Benoît XIV la candidature du P. Neuroni. – Toutefois, pour ce qui concerne la Cour de Turin, s'il est vrai que la diplomatie française met en garde contre une créature sarde, elle n'affirme pas qu'elle ait été effectivement présentée par la Sardaigne. Dans cet avertissement français, à notre avis, il faut plutôt voir une démarche préventive «pour tacher de prevenir ou de traverser des mesures que pourroit prendre à Rome le Roy de Sardaigne, qui vraysemblablement cherchera à placer dans cet Evesché une personne qui lui soit affidée» ².

Par contre, la diplomatie française est plus explicite, lorsqu'elle affirme que le P. Neuroni «a eté extrement recommandé à Sa Sainteté par la Reine d'Hongrie» <sup>3</sup>, tout en doutant en même temps de l'efficacité d'une telle recommandation, «la Cour de Rome estant plus mal que jamais avec celle de Vienne» <sup>4</sup>. – On ignore sur quel renseignement se basait l'agent Marianne <sup>5</sup> pour affirmer au marquis d'Argenson ce qu'il lui écrivait le 28 septembre 1745. De leur côté les archives de Vienne, qui devraient pourtant contenir des documents précis sur cette intervention si catégoriquement affirmée, ne révèlent rien de tel. Les recherches, que jadis a bien voulu faire entreprendre pour nous à Vienne avec son exquise obligeance M. le D<sup>r</sup> Léon Kern, alors sous-directeur des Archives fédérales – auquel nous exprimons notre vive reconnaissance – ont été pour ainsi dire infructueuses: «On n'a trouvé qu'une seule mention insignifiante de la candidature du P. Agostino Neuroni. Il semble que la Cour autrichienne ne s'y est pas intéressée autant qu'on pourrait le croire» <sup>6</sup>.

Nous ne croyons pas être loin de la vérité en supposant que c'est à Benoît XIV lui-même que remonte l'idée de nommer le P. Neuroni au siège de Lausanne. Le P. Neuroni, en effet, jouissait de la faveur du Pape et était assez intime avec lui puisqu'il «a un accès fort libre auprès de S. S.» 7. Du P. Neuroni le nonce Acciaioli écrivait «qui ... innititur praepo-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Doc. XXVI.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Doc. I. Voir aussi en Doc. IV et XII.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Doc. VII.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Doc. VIII et IX.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Marianne Antoine, chargé d'affaires français à Soleure en 1736-1738-1748. Cf. DHBS I, p. 283.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Communication de M. le Dr Léon Kern.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Doc. XIII.

tenti patrocinio» <sup>1</sup>; ce très puissant protecteur ne serait-il pas Benoît XIV lui-même? Sans l'indiquer nommément, c'est certainement du P. Neuroni que le Card. Valenti, secrétaire d'Etat <sup>2</sup>, disait à l'archevêque de Bourges, ambassadeur de Louis XV à Rome, que Benoît XIV «avoit d'abord pensé à y nommer (au siège de Lausanne) un certain Capucin suisse qui a été longtems à Vienne ... que même il s'étoit un peu avancé à ce sujet», et ailleurs «avec qui d'abord il avoit presque pris des engagements» <sup>3</sup>.

Nous ignorons complètement l'attitude qu'aurait prise le P. Neuroni – s'il en a pris une – devant la perspective de devenir évêque de Lausanne. Les documents en notre possession ne contiennent pas le moindre renseignement. Les recherches que nous avons fait faire aux archives de couvent des Capucins de Lugano n'ont donné aucun résultat <sup>4</sup>.

\*

Il se passa plus de trois mois d'intrigues autour de la succession de Mgr Duding avant que Benoît XIV se décidā de faire droit à la demande du gouvernement de Fribourg en faveur du candidat fribourgeois. Les manèges alors habituels avaient commencé aussitôt après la mort de Mgr Duding <sup>5</sup>. De fait la diplomatie française prit résolument position en faveur du candidat fribourgeois et n'épargna aucun moyen, même le dénigrement, pour combattre la candidature du P. Neuroni.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Doc. XX.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Silvio Valenti Gonzaga (1690-1756), nonce à Bruxelles 1731-1736, à Madrid 1736-1739, secrétaire d'Etat de Benoît XIV dès 1740, Cardinal 1736. Cf. L. Pastor: Storia dei Papi, vol. XVI/1, édit. ital., p. 33 ss., (cité: Pastor).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Doc. XIII et XIV.

<sup>4 «</sup>Non mi è stato possibile trovare alcun accenno alla possibile candidatura alla sede vescovile di Losanna». Comunicato 25 novembre 1966 di P. Ugo Orelli, bibliotecario, a cui esprimiamo i più vivi ringraziamenti. – Sur la famille Neuroni et sur le P. Agostino Maria. Cf. DHBS V, p. 136 s.; E. Maspoli: Fr. Agostino Maria Neuroni da Lugano, O. C. Vescovo di Como. Assisi, 1936. – Pour compléter ces renseignements sur le P. Neuroni nous noterons qu'en 1746 il fut nommé à l'évêché de Como par Benoît XIV, où il mourut le 22 avril 1760.

Ils commencèrent même quelques mois avant l'ouverture de la vacance, si l'on croit à ce que le 18 janvier 1745 écrivait de Dresde à son frère «Monsieur le Baron de Forell Seigneur Baiffif de Bulle» le baron François Griset de Forel (1700-1786), chancelier, grand maître et maréchal de la cour électorale de Saxe, avec le titre de ministre de cabinet. Doc. XIX. Cf. DHBS III, p. 144. S'agissait-il alors de la promotion de l'abbé de Boccard à la charge de coadjuteur de Mgr Duding ou, ce qui paraît plus vraisemblable, de sa candidature en vue de la future et désormais imminente succession?

Quant au prévôt de Sury, elle l'avait écarté pour ainsi dire d'un trait de plume. En effet, l'ambassadeur de Courteille le définit l'homme «le plus inepte et le plus imbecile qu'il y ait en Suisse». Cependant le péché capital de cet «homme fort borné» était qu'il «est un tres zelé et tres inconsideré Autrichien» <sup>1</sup>. Aux yeux de la Cour de Versailles il y en avait plus qu'il n'en fallait pour évincer une candidature. Et de fait, du prévôt de Soleure on ne fait plus mention nulle part <sup>2</sup>.

Comme il a été dit, la Cour de Versailles prit d'emblée fait et cause en faveur de l'abbé de Boccard. Encore avant que LL. EE. de Fribourg n'annoncent à Benoît XIV la vacance du siège de Lausanne et ne demandent la nomination d'un Fribourgeois, le 23 juin 1745 l'ambassadeur de Courteille écrivait au marquis d'Argenson que Mgr Duding «ne peut pas etre remplacé par un sujet plus digne et plus meritant que M. l'abbé de Boccard, frere du Major des Gardes, qui exerce depuis longtems les fonctions de Grand Vicaire dans ce Diocese avec l'aprobation generale» 3. Le 3 juillet le marquis répondait au nom du Roi: «Sa Majesté... approuve qu'on employe sa recommendation a Rome pour procurer de toute preference cet Eveché a l'Abbé Boccard» 4. Et c'est sans doute encore le marquis d'Argenson qui écrivait à Mgr l'archevêque de Bourges à Rome: «Sa Mté m'a chargé de vous écrire, qu'elle approuve que vous recommandiez de sa part ledit Sr Boccard au Pape ... Vous remplirés entièrement les désirs de Sa Mté sur le choix d'un nouvel Evêque de Lausanne, si vous pouvez obtenir du Pape qu'il en dispose en faveur du Gd Vicaire Boccard, qui paroit à divers égards mériter toute préférence» 5.

La diplomatie française ne perdit pas de temps pour gagner de précieux auxiliaires. – Le nonce de Lucerne, Mgr Acciaioli, ne lui semblait pas avoir besoin de stimulant, «le Nonce du Pape en Suisse paroissant déjà fort prévenu en sa (de de Boccard) faveur» <sup>6</sup>. Mais c'est tout natu-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Doc. IX. Pourtant le grand-père et l'arrière-grand-père du prévôt avaient servi en France comme officiers. Cf. DHBS VI, p. 434 s.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Si on regarde aux dates, la suggestion de de Courteille au marquis d'Argenson d'intervenir à Rome pour empêcher de Sury d'arriver au siège de Lausanne apparaît comme inutile, Benoît XIV s'étant déjà déterminé en faveur du candidat fribourgeois. Mais le 16 octobre la nouvelle n'était parvenue ni en Suisse ni à Versailles.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Doc. I. Encore le 16 octobre de Courteille disait au marquis que de Boccard «est sans contredit le sujet le plus propre à remplir dignement cet Evesché». Il s'agissait alors de se prémunir contre la candidature du prévôt de Soleure. Doc. IX.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Doc. IV. Cf. encore Doc. IX et XIII.

<sup>5</sup> Doc. XII.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Doc. XII. Mgr Acciaioli, en effet, ne faisait pas mystère de son intention de favo-

rellement à Rome que par l'intermédiaire de son représentant diplomatique auprès du Pape, Mgr l'archevêque de Bourges, la Cour de Versailles devait trouver son plus valide appui en la personne du Card. Valenti, secrétaire d'Etat, qui «sçavoit combien il était convenable qu'un Evêque de Lausanne fust au goust de la France», était entièrement gagné à la candidature de l'abbé de Boccard, dont «il avoit ouij dire beaucoup de bien», espérait que le Pape se déterminerait pour lui, et «feroit de nouvelles instances pour y parvenir» ¹.

Les intrigues françaises eurent, au demeurant, un actif allié en la personne du prétendant fribourgeois lequel, loin de se tenir tranquille dans l'attente des événements, ne cachait nullement son intention de succéder à Mgr Duding sur le siège de Lausanne <sup>2</sup>. Il ne se fit pas faute de s'adresser personnellement aux agents français, auprès desquels il ne manquera pas de faire valoir à son tour l'argument des «plusieurs paroisses de Franche Comté qui dependent de ce Diocese» <sup>3</sup>. D'autre part, il ne négligea pas de participer activement aux manœuvres françaises contre le P. Neuroni, lequel était pour lui aussi «un intrigant». Devant le danger que «la Cour de Vienne aussi bien que le Roy de Sardaigne ne recommandent si fort ce Capucin» et effrayé à la pensée que ce redoutable antagoniste pourrait l'emporter <sup>4</sup>, il écrivait à Marianne le 28 septembre à l'intention de l'ambassadeur de France à Rome: «La chose presse, et à moins qu'on ne

riser la nomination de M. de Boccard «a me propositi» et de contrecarrer celle du P. Neuroni, lorsque il faisait part, le premier octobre, à M. l'abbé Boccard du très grand étonnement éprouvé à Rome du fait que le Sénat fribourgeois n'avait pas envoyé la lettre de recommandation «cujus usus exclusionem antedicti Patris atque electionem a me propositi adferre debebat», et ajoutait en «post scriptum» que, s'il obtenait ces lettres «quando illarum potissimus usus debet omnino excludere Personam quae non sit istius Cantonis... Negotium Electionis ad exitum exoptatum et juxta vota nostra illico perduceretur», l'assurant que, si ces lettres étaient envoyées à Rome «statim exclusum ire quemlibet exterum et Religiosum et electum esse absque nulla dubitatione virum nobilem istius Cantonis» Doc. XIX. Voir aussi le Doc. XIII.

- <sup>1</sup> Doc. XIII.
- <sup>2</sup> Il avait demandé à son cousin le baron de Forel le 18 juin 1745 «d'avoir la bonté de faire agir à Rome mes amis, tant pour l'Eveché, que pour quelques Bénéfices en Allemagne» et lui exprimait ses craintes «qu'on ne traverse ma nomination de la part de la Sardaigne.» Doc. XXXII. Voir encore les Doc. XIX et XX et les Doc. XXVII et XXXI de la correspondance de Forel.
- <sup>3</sup> Doc. VI et VII.
- <sup>4</sup> Il savait toutefois que le P. Neuroni n'était pas encore élu. Mais le faux bruit de sa nomination ne venait-il pas de se répandre à Fribourg? Doc. XXVII. Voir aussi le Doc. XXXVIII.

fasse faire quelque representation à sa Sainteté par le Ministre de France a Rome, je ne vois pas comment on pourra parer le coup» 1.

Si au point de vue de ses intérêts la Cour de Versailles considéra comme le mieux qualifié pour occuper le siège de Lausanne l'abbé de Boccard, qui lui paraissait «à divers égards mériter toute préférence» et prit, par conséquent, résolument position en sa faveur, non moins résolument elle combattit la candidature de son concurrent, le P. Agostino Maria Neuroni.

Celui-ci avait aux yeux du gouvernement royal et de ceux qui prenaient son parti, le grand tort d'avoir joué un rôle important à la Cour de Vienne, d'être «un grand Autrichien»; raison pour laquelle on craignait que, nommé à l'évêché de Lausanne, il ne favorisât les intérêts de l'Autriche au détriment de ceux de France. «Il seroit du bien du service du Roy dans le Canton de Fribourg d'empêcher que ce Capucin ne parvînt à cet Eveché. Il est intrigant et attaché à la Cour de Vienne, et nous n'avons pas besoin dans ce pays cy de gens d'autorité qui soient à portée de cultiver, en faveur de ce qu'on y apelle encore la maison d'Autriche, cette inclination naturelle des Suisses pour tout ce qui peut leur être avantageaux», écrivait Marianne au marquis d'Argenson le 28 septembre 1745<sup>2</sup>. De son côté, le marquis encore le 12 octobre – ignorant que «le Pape a déjà éconduit le Capucin» 3 – écrivait à l'archevêque de Bourges à Rome: «Continuez vos efforts en faveur de l'Abbé de Boccard il devient capital d'y réussir, puisque son antagoniste est si grand Autrichien» 4.

\*

Telles étaient les positions des deux candidats. En comparant les documents on peut établir comme suit la marche des événements.

Doc. VI. L'abbé de Boccard, du reste, savait cultiver ses intérêts auprès de son protecteur le nonce Acciaioli, comme le laissent clairement entendre les Doc. XIX et XX. Outre les puissants patronages de la France, du nonce de Lucerne et de LL. EE. de Fribourg, il pouvait compter aussi, au dire du baron de Forel, sur l'appui de la Cour de Pologne, et en tout premier lieu, à Rome, sur la considérable influence auprès de Benoît XIV du Card. Albani, camerlingue, lequel «sollicitoit avec chaleur leveche de Lausanne en faveur du Grand Vicaire notre cousin» Doc. XXVIII. Cf. aussi les Doc. XXVI et XXVII. – Annibale Albani (1682-1751), créé Cardinal en 1711 et nommé camerlingue en 1719. Cf. Pastor, XV, p. 12 ss. et XVI passim; Buchberger: Kirchliches Handlexikon (Freiburg i. B.) I col. 107 (cité: Buchberger).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Doc. VII.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Doc. XVI.

<sup>4</sup> Doc. XVIII.

La nomination du Capucin de Lugano était bien près d'avoir lieu. En effet, Benoît XIV «avoit d'abord pensé à y nommer» le P. Neuroni, en faveur de qui «il s'étoit un peu avancé» <sup>1</sup> et «avec qui d'abord il avoit presque pris des engagemens» <sup>2</sup>. Le 22 septembre de Boccard écrivait que le Pape «est toujours fortement incliner a le vouloir nommer» <sup>3</sup>; le bruit s'était même déjà répandu à Fribourg «que le Pape avoit nommé à l'Eveché de Lauzanne un Capucin de Lugano appelé le Pere Augustin Maria» <sup>4</sup>.

Mais les démarches pour détourner Benoît XIV de son projet primitif et le décider en faveur de l'abbé de Boccard se firent pressantes. Le Cardinal Valenti «avoit fait de son mieux pour l'arrester et l'engager à prendre du tems avant que de se determiner... Il feroit de nouvelles instances » 5. A la fin du mois de septembre le Cardinal était à même d'annoncer au représentant du Roi à Rome «que le Pape a déjà éconduit le Capucin à qui il avoit pensé d'abord pour cet Eveché» 6. Finalement, le 8 octobre, l'archevêque de Bourges avertit d'Argenson que le même jour le Cardinal Valenti lui apprit «que le Pape a pris la résolution de donner l'Evêché de Lausanne à M. l'Abbé de Boccard»: nouvelle qui arriva à Paris le 21 octobre 7. Effectivement, le 6 octobre, l'auditeur général Clément Argenvillier 8 chargeait le nonce Acciaioli d'annoncer à l'abbé de Boccard sa nomination. Le 22 suivant, le nonce exécutait l'agréable mandat auprès de l'intéressé et, avec la nouvelle tant souhaitée, il lui transmettait l'indication reçue de Rome concernant les pièces à envoyer en vue de l'enquête canonique et de la préconisation qui devait avoir lieu au Consistoire de novembre 9.

A la séance du 25 octobre du Conseil des Deux Cents on donna la communication que le vicaire général de Boccard avait été nommé évêque de Lausanne <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Doc. XIII.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Doc. XIV.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Doc. VI.

<sup>4</sup> Doc. VII.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Doc. XIII.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Doc. XVI.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Doc. XVII.

<sup>8</sup> Tel est son vrai nom et non Argennelliers du Doc. XXII. Clément Argenvillier avait été nommé auditeur général par Benoît XIV en 1743 et Cardinal le 26 novembre 1753. Cf. Pastor, XVI/I, p. 255. Sur l'ancienne charge, aujourd'hui disparue, d'auditeur général ou auditeur de la Chambre apostolique. Cf. Dictionnaire de droit canonique (Paris, Letouzev et Ané) I col. 1339 ss.

<sup>9</sup> Doc. XXI et XXII.

Naturellement le nouvel élu a dû s'empresser d'annoncer la bonne nouvelle à ses protecteurs. L'ambassadeur de Courteille en a été averti immédiatement, puisqu'il pouvait déjà écrire le 29 octobre au marquis d'Argenson que «M. l'abbé de Boccard me fit part avanhier de sa nomination à l'Evesché de Lauzane» et sans doute ce dernier dut donner libre cours à sa joyeuse reconnaissance envers le Roi de France, puisque l'ambassadeur peut ajouter: «il sent parfaitement que c'est à la recommandation du Roy qu'il en est principalement redevable» <sup>2</sup>.

Mgr de Boccard reçut assez tard la consécration épiscopale. Son grand protecteur, le nonce Acciaioli, la lui conféra personnellement le 1<sup>er</sup> mai 1746 à l'abbaye de Saint-Urbain, dans le canton de Lucerne.

Huit jours après – le 8 mai – le nouvel évêque fit son entrée à Fribourg et prit solennellement possession du diocèse de Lausanne, accueilli avec joie par LL. EE. et par le clergé diocésain <sup>3</sup>.

- 1 AEF. Ratsmanual 1745, p. 351.
- 2 Doc. X. Cependant la Cour de Versailles avait déjà reçu la nouvelle de son ambas-sadeur à Rome. De Fontainebleau d'Argenson la communiquait le 3 novembre à de Courteille seulement le jour après lui était parvenu le message du 29 octobre de ce dernier et on peut imaginer avec quelle intime satisfaction il lui écrivait que «les intrigues de la Cour de Vienne au sujet de l'Eveché de Lauzanne ont été sans succez». Doc. X. Louis XV manifesta dans la suite son contentement, en octroyant au nouvel élu une pension de 1500 écus sur l'abbaye de Lucelle. Doc. XXXVII.
- Leur satisfaction les autorités fribourgeoises la manifestèrent non seulement par les lettres de remerciements qu'elles adressèrent soit au nonce Acciaioli soit directement au Pape Benoît XIV, mais aussi par le don de joyeux avènement qu'elles firent de 1000 écus au nouveau chef du diocèse. Cf. Doc. XXI, XXXVII et XLII. «Tout le clergé du diocèse témoigna une joie particulière de cette élection. Les doyennés s'engagèrent à l'envie de lui faire des présents considérables», raconte le chroniqueur contemporain François-Ignace de Castella (DHBS II, p. 438). Les ecclésiastiques de la Gruyère régalèrent le nouveau Jacob qui avait escamoté la bénédiction au nouvel Esaü, c'est-à-dire «au Capucin barbu»! Doc. XXIV.

### DOCUMENTS

Nous transcrivons ici – en respectant scrupuleusement l'orthographe original et les passages soulignés (en italique) – a) la correspondance des diplomates français, tirée des archives des Affaires étrangères de Paris, b) les actes de la nonciature en Suisse conservés aux archives du Vatican à Rome, c) quelques documents des archives de l'Etat de Fribourg. D'autres pièces mineures suivent: un extrait des «Barons de Forell» d'Alexandre Daguet, un extrait de la chronique de François-Ignace Castella et une communication du P. Apollinaire Deillon à la Société d'histoire du Canton de Fribourg.

A. ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE PARIS 1

Ι

Aff. Etrangères Suisse 339, fol. 133 or. <sup>2</sup>

> le 23 juin 1745 de Soleure (r. le 29)

De Courteille à d'Argenson  $^3$ 

Monsieur,

Je suis arrivé ici lundy ausoir. J'y ay trouvé tout le monde encore fort occupé de la grande victoire que le Roy de Prusse vient de remporter sur les troupes de la Reine d'Hongrie <sup>4</sup>, dont on cherche neanmoins icy à diminuer les avantages autant qu'il est possible, en faisant courir toutes sortes de fausses nouvelles qui quelque peu vraysemblables qu'elles soient ne laissent pas toujours que de faire une sorte d'impression sur des esprits aussi grossiers et prevenus que le sont pour la pluspart tous les gens de ces pays cy; heureusement que cela ne change rien à la réalité del'evenement qui est des plus interessants pour la cause commune. – La defection de l'Electeur de Baviere <sup>5</sup>

- <sup>1</sup> Des copies des documents des Affaires étrangères de Paris ainsi que des Archives du Vatican nous sommes redevables à l'extrême obligeance de M. le Dr Léon Kern, ancien directeur des Archives fédérales à Berne. Nous lui exprimons ici encore une fois notre reconnaissance.
- <sup>2</sup> Les abréviations: fol., or., cop., min., r. signifient: folio, original, copie, minute, reçu.
- <sup>3</sup> Voir notes 1 et 2, p. 115.
- <sup>4</sup> Allusion à la victoire de Hohenfriedberg remportée le 4 juin 1745 par Frédéric II sur l'armée de «la Reine d'Hongrie», c'est-à-dire de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche. Dans cette guerre la France était l'alliée de Frédéric II.
- <sup>5</sup> L'électeur de Bavière, auquel il est fait allusion ici, est Maximilien-Joseph (1727-1777) qui avait fait la paix avec l'Autriche par le traité de Füssen. Cf. Herders Konversations-Lexikon, V col. 1490; J. DIERAUER, Histoire de la Confédération Suisse, trad. par Aug. Reymond (cité: DIERAUER) IV, p. 286.

et l'abandon que nous avons fait du Fricktal 1 et des villes forestieres, où les Suisses ne nous voyoient qu'avec grand regret, les avoient enhardis depuis quelque temps à manifester encore plus ouvertement leur mauvaise volonté contre la France, mais la rapidité de nos succes auxquels ils ne s'attendoient nullement et dont ils voudroient encore pouvoir douter, va les rendre, Je crois, un peu plus circonspects. Je differe toujours en attendant le payement des pensions particulieres et à volonté dans les Cantons de Lucerne et de Soleure. Jus qu'à ce que J'aye pu voir la façon dont ils se conduiront à la Diehte Generale qui doit s'assembler dans huit ou dix Jours et où vraysemblablement il sera grande question de la lettre que J'ay ecrit à quelques Cantons en reponse à celle qu'ils avoient adressé au Roy pour se plaindre de l'employ qu'on avoit fait de leurs troupes au siege de Fribourg<sup>2</sup>. Tous les Cantons qui ont été assez sages pour ne pas souscrire à cette lettre, applaudissent à la reponse, et les autres ne sont pas, Je crois, à se repantir d'y avoir donné lieu. Je m'abuzeray cependant point de leur embaras et Je suis tout prest à leur tendre la main pour peu qu'ils paroissent le desirer, n'ayant rien moy meme tant à cœur, actuellement, que la dignité et les droits du Roy sont à couvert, que de pouvoir mettre fin à cette desagreable affaire. - J'ay appris en arrivant à Basle la mort de M. l'Evesque de Lauzanne. C'etois un bon Prelat et qui avoit toujours eté attaché aux interets de la France. Je crois qu'il ne peut etre remplacé par un sujet plus digne et plus meritant que Mr l'abbé de Boccard, frere du Major des Gardes 3 qui exerce depuis longtems les fonctions de Grand Vicaire dans ce Diocese avec l'aprobation generale. M. le Nonce paroit desja fort prevenu en sa faveur, mais comme cet Evesché depend uniquement du Pape, Je crois qu'il seroit necessaire que vous eussiez la bonté d'en ecrire un mot à M. l'Archeveque de Bourges pour tacher de prevenir ou de traverser les mesures que pourroit prendre à Rome le Roy de Sardaigne, qui vraysemblablement cherchera à placer dans cet Evesché une personne qui lui soit affidée et qu'il pourroit peut etre même dans l'occasion employer à d'autres usages, ce qui, surtout dans la position où nous nous trouvons actuellement avec ce Prince, ne pourroit etre que tres prejudiciable aux veritables interest du Roy en ce pay cy. - Je ne puis, Monsieur, finir cette premiere Depeche, sans vous renouveller encore mes sinceres remerciemens... (compliments omis).

De Courteille à Soleure le 23 juin 1745

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le Fricktal, lors de la guerre de succession d'Autriche (1741-1748), appartenait à cette dernière et la France avait évité d'y toucher pour ne pas éveiller les suspects des cantons suisses limitrophes. Cf. DIERAUER, l. c., p. 286 s.; DHBS, III, p. 266 ss.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Allusion au fait que «les Français ne s'étaient fait aucun scrupule de faire passer le Rhin à des troupes suisses pour faire assiéger Fribourg-en-Brisgau» en 1745. Cf. DIERAUER, l. c., p. 285.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le Major était François-Jean-Baptiste (1696-1782). Cf. DHBS II, p. 215.

Aff. Etrangères Suisse 339. fo 138 min.

le 1745

(à attendre à demain)

Ayant recu aujourd'hui une lettre de M. de Courteille sur cela que Je porteray ce soir au Conseil

Nota: Ce projet fait le 30e juin 1745 n'a pas servi

# D'Argenson à Courteille

Le Roy a esté informé, Monsieur, par l'ancien Eve de Mirepoix de la mort de l'Eve de Lausanne, et comme vous devez en avoir esté informé avant Sa Majesté, Je ne doute pas que vos premieres lettres ne nous fassent savoir ce qu'il est convenable de faire pour que l'Evesché de Lausanne soit rempli par un sujet qui comme ses predecesseurs soit d'une famille de Suisse attachée d'inclination a la France. Vous estes, mieux que personne, au fait des considerations qui doivent le faire desirer a Sa Majesté, non seulement pour le bien de ses affaires dans le Canton de Fribourg ou l'Eve de Lausanne fait ordinairement sa residence, mais aussy par ce que plusieurs Paroisses de Franche Comté sont de ce Dioceze 1; aussy je suis persuadé que vous meme vous aurez d'abord pris les precautions convenables pour qu'il n'y soit pourvū qu'avec la participation et de l'agrement de Sa Majesté et que pour cet effet vous en aurez ecrit a M. l'Eve de Bourges actuellement chargé des affaires du Roy a Rome. Je ne laisse cependant pas de luy en ecrire de la part de Sa Majesté par cet ordinaire et je luy marque particulièrement de se conformer a ce que vous luy marquerez qui s'est pratiqué en pareille occasion, pour faire tomber l'Evesché de Lausanne a un sujet qui soit agreable a Sa Majesté. Je suis tres veritablement M(onsieu)r obeissant

III

Aff. Etrangères Suisse 339 Fo 143 min.

> 1745 (arrivé le 3 Juillet 1745)

M.L.D.

Le Roy a été averti par M. l'Evêque de Mirepoix de la mort de l'Eveque de Lausanne. S. M. m'ordonne d'écrire à qui il appartient pour qu'on le remplace dans ce siège par un Prelat qui soit dans les intérêts de la France. Je crois qu'il faut en ecrire à M. Mariane <sup>2</sup> et à M. l'Archeveque de Bourges.

Nota: Je suis surpris que M. de Courteille ne nous en ait point encore donné avis.

Md 3

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir note 3, p. 115.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir note 5, p. 119.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ce sigle est de lecture incertaine.

M. Magnan sil a des notions de ce qui s'est fait precedament pour faire tomber l'Eveché de Lausanne a quelque Suisse affectionné a la France.

IV

Aff. Etrangères Suisse 339. Fo 144 min.

> le 3 Juillet 1745 du Camp de Leuze

(Le Mis d'Argenson) à Courteille Du 3 juillet 1745 au camp de Leuze

La lettre du S<sup>r</sup> Marianne du 16. du mois dernier, m'avoit annoncé M<sup>r</sup>, votre prochaine arrivée à Soleure, et Je vois par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 23, que vous aviés en effet commencé a reprendre les fonctions de votre ambassade. Je l'ay lüe toute entiere au Roy. Sa Majesté etoit deja informée de la vacance de l'Eveché de Lausa(n)ne; Elle aprouve qu'on employe sa recommandation a Rome pour procurer de toute preference cet Eveché à l'Abbé Boccard; Elle m'a même dit a cette occasion qu'elle souhaitte qu'il soit aussy bon Eveque que son frere est bon major; ce sont les propres termes don Sa Mte s'est servi et qui marquent bien la satisfaction qu'Elle a des services de cet officier, Je n'ay pas differé a informer de ces circonstances M. l'Archeveque de Bourges que Je crois presentement arrivé a Rome, afin qu'employant la recommandation de Sa Majesté il tache d'obtenir cet Eveché pour l'abbé Boccard; Je l'ay en même tems prevenu sur les autres considerations contenues dans votre lettre qui font sentir suffisa(m)ment l'importance d'empecher que le Roy de Sardaigne ne puisse procurer cet Eveché a quelque sujet affidé dont il pourroit se servir pour des neg(ociati)ons secretes dans les Cantons au prejudice des intérêts de la France (omissis).

V

Aff. Etrangères Suisse 339. fo 146 Cop.

le 5 Juillet 1745

Sur ce qui s'est fait lors des vacances de l'Eveché de Lauzanne pour faire tomber cet Eveché sur quelque Suisse affectionné à la France <sup>1</sup>.

Le Pape a toujours nommé de plein droit a l'Eveché de Lauzanne quoyque les Ducs de Savoye ayent pretendu presenter depuis que le chapitre de Lauzanne qui elisoit-a-eté detruit. La pretention de ces Princes n'a jamais interrompu l'usage où les Papes ont eté.

L'Evêque de Lauzanne tombé dangereusement malade au mois de novembre 1716<sup>2</sup> (9<sup>bre</sup> 1716) le Marquis d'Avaray ambassadeur du Roy en Suisse<sup>3</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir note 5, p. 115.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mgr Jean-Jacques Duding devait mourir le 20 novembre 1716. Cf. DHBS II, p. 716; IV, p. 479.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> D'Avaray, Claude-Théophile de Beziade, marquis d' (1655-1745), ambassadeur de Louis XV auprès des Suisses de novembre 1716 à octobre 1726. Cf. DHBS, I, p. 283 et 473; Larousse: art. Avaray, I, p. 467.

en donna avis a Sa Majesté par sa lettre du 13 novembre. – Il luy envoya en même tems la copie d'un memoire que le Comte du Luc <sup>1</sup> son predecesseur dans l'ambassade de Suisse avoit envoyé au Roy Louis 14. en 1714. Ce memoire (20 avril vol. de Suisse suppt) portoit que le Comté du Luc avoit pris la liberté d'ecrire plusieurs fois au Roy par raport-a-l'Eveque et a l'Eveché de Lauzanne. Qu'il avoit aussy ecrit au Pere Le Tellier <sup>2</sup> qui sans doute n'avoit pas laissé ignorer - a - Sa Majesté le contenu des lettres qu'il avoit receües sur ce sujet; qu'il n'auroit garde de reparler sur cette matiere si un nouveau cas qui demandoit attention ne l'y obligeoit; qu'avant que l'exposer, il croyoit devoir abreger les raisons qu'il avoit deja deduites amplement.

Que l'Evêque de Lauzanne chassé de son siege par les Bernois qui l'avoient depouillé de son revenu qu'on faisoit monter-a-plus de 100,000 Ecus, residoit ordinairement a Fribourg en Suisse; qu'il ne vivoit actuellement que d'une pension que le Roy luy donnoit, etant privé de celle qu'il recevoit de Neuchatel quand ce Païs appartenoit a la maison de Longueville; que Fribourg, la ville de Soleure avec une partie de ce Canton, deux ou trois Paroisses catholiques dans le Pays de Neuchatel et quelqu'autres dans le comté de Bourgogne composoient son Diocese; qu'il étoit suffragant de Benzançon.

Qu'on avoit imaginé que le Roy pourroit nommer l'Evêque qui-y-etoit actuellement a quelque abbaye monacale des Provinces voisinés <sup>3</sup>, et que le Pape n'y feroit point de difficulté connoissant l'extrême misere du Prelat. Qu'après cette nomination l'Evêque proposeroit un coadjuteur suisse; mais qu'il luy seroit inspiré par sa Majesté, et que la paix etant faite, on pouroit obtenir de la Cour de Rome que l'abbaye deja donnée a l'Evêque fût unie à perpetuité a l'Eveché a condition que le Roy en auroit la presentation choisissant toujours un originaire suisse.

Qu'on presuposoit que la Cour de Rome - y - feroit d'autant moins de difficulté, que le Pape nommant actuellement a Lauzanne, nommoit-a-un Eveché in partibus, et qu'outre cette raison il y en avoit une autre qui auroit facilité la chose; Que le Duc de Savoye se pretendoit en droit de nommer; qu'il naissoit a toutes les vacances de grandes contestations entre le Prince et le Pape; mais que Rome s'estoit toujours maintenue et que le Duc de Savoye n'estoit pas plus en possession sur cet article, qu'a l'egard du Pays de Vaud que les Bernois luy detenoient depuis si longtems et où Lauzanne etoit située; qu'on avoit demontré les avantages qui resulteroient pour l'Eglise et même pour le service du Roy, si Sa M<sup>te</sup> avoit cette nomination; qu'un Evêque mis de sa main la serviroit avec zele, et que toutes les familles de consideration

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> du Luc François-Charles de Ventimille, comte d'ambassadeur de Louis XIV en Suisse de 1709 à 1715. Cf. DHBS, I p. 282.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Tellier Michel, jésuite (1643-1719), dès 1708 confesseur de Louis XIV. Cf. Larousse: art. Le Tellier, IV, p. 419.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> De ce qui suit, on apprend qu'il s'agissait de l'abbaye de Saint-Grégoire en Alsace, sans doute de l'abbaye bénédictine de Val de Saint-Grégoire à Münster. Déjà Louis XIV avait formé le projet de l'incorporer au diocèse de Lausanne, mais «le projet a esté dès lors abandonné» devant les difficultés soulevées par le Pape.

en vüe de procurer cette place a leurs parens, s'attacheroient plus fortement a la France; Qu'on savoit ce qu'avoit pu un Evêque de Sion du tems de François Ier 1, et que cestait l'ordinaire de regler sa conduite sur l'experience passée. – Qu'il-y-avoit dans la ville de Fribourg une Eglise Collegiale, que le Prevost nommé Alt 2, homme ambitieux avoit trouvé grace auprès de Mr Caraccioly nonce du Pape 3 parce qu'il estoit aussi bien que toute sa famille ennemy de la France; qu'il n'y avoit pas lieu de douter que le Conseil de Fribourg n'acceptat la proposition, puisqu'il luy seroit bien plus avantageux de nommer a l'Evêché qu'a la Prevôté; que cela etant, ce benefice seroit a perpetuité pour un Bourgeois de Fribourg, et que le Sr Alt malgré son extrême incapacité et le dereglement de ses mœurs estant soutenu par une nombreuse famille et par les creatures que luy attireroit son nouveau caractere, formeroit une faction si considerable qu'il ne seroit pas aisé de la detruire. – Que l'on croiroit trahir le Roy et manquer essentiellement a son devoir si on luy dissimuloit que l'esprit et les cœurs des Fribourgeois

- <sup>1</sup> Allusion à l'évêque et cardinal Mathieu Schiner.
- <sup>2</sup> Il s'agit d'Antoine d'Alt (1662-1736), prévôt de Saint-Nicolas de 1707 à 1736, qu'à la mort de Mgr Pierre de Montenach (1707) le duc de Savoye, se prévalant de son prétendu droit de présentation, avait nommé évêque de Lausanne, nomination que le Pape Clément XI n'avait pas ratifiée. - Les diplomates français présentent ce personnage sous les couleurs les plus noires au point de vue soit de ses capacités que de sa moralité: de «mœurs tres dereglés», opposé «aux interest de Sa Majesté», d'un «devoument entier a la Maison d'Autriche». Il y en avait plus qu'il en fallait pour exclure ce candidat. Mais c'était un des moyens alors habituels: dénigrer pour démolir une candidature indésirable! Car il semble bien que le prévôt d'Alt ne méritait les reproches ni d'incapacité ni d'immoralité. Les charges et les missions qu'Antoine d'Alt a remplies: chanoine dès 1684, doyen du chapitre en 1690, protonotaire apostolique, délégué à Rome de Mgr de Montenach et du chapitre collégial pour traiter de l'érection de l'église de Saint-Nicolas en cathédrale, administrateur apostolique du diocèse de Lausanne en 1707 et en 1716 après la mort des évêques Mgr de Montenach et Mgr Jean-Jacques Duding, laissent suffisamment supposer qu'il n'était pas le personnage avarié tel que le décrivent du Luc et d'Avaray. Voici le jugement que porte sur le prévôt d'Alt le chan. G. Brasey: «Le Chapitre de Saint-Nicolas avait à sa tête un homme vraiment remarquable. Esprit très fin, très perspicace, très versé dans la connaissance du droit canon, en même temps homme toujours affable, toujours digne, toujours correct dans ses relations, le prévôt d'Alt en imposait à ses contradicteurs et sut gagner la protection des nonces. Il défendit les droits du Chapitre avec courage et persévérance, travaillant sans cesse, ne regardant ni à son âge ni aux rigueurs de l'hiver, quand il s'agissait d'entreprendre le voyage à Lucerne». Et citant le protocole du Chapitre, le chanoine achève les notes biographiques de son personnage: «Le protocole du Chapitre loue surtout la rectitude de son jugement, sa dextérité dans les affaires, ses grandes qualités d'esprit et de cœur, son assiduité au confessional, sa charité pour les pauvres, son courage et sa constance au milieu des difficultés, son amour du travail et son dévouement pour les intérêts du Chapitre». Cf. G. Brasey: Le Chapitre de l'insigne et exempte Collégiale à Fribourg, Suisse, 1512-1912. (Fribourg 1912), p. 99 ss. DHBS, I, p. 246.
- <sup>3</sup> Mgr Giacomo Caraccioli (1642-1730), cardinal en 1715, nonce en Suisse de 1710 à 1716. Cf. DHBS, II, p. 412.

etoient presque tous d'une même trempe; qu'il n'estoit pas aisé d'y compter un tres petit nombre d'honnetes gens, et que s'ils etoient françois, ce n'etoit jamais par reconnaissance des biens passés, mais par espoir de l'avenir; Que ce portrait etant veritable, on croyoit qu'il importoit de s'opposer au projet du nonce Caraccioli et du Prevost Alt, et qu'on ne le pouvoit que par trois manieres.

Que la premiere et la plus simple estoit l'ancienne idée qu'on avoit eue, et qu'on avoit proposée;

Que la seconde seroit de se servir de l'Evêque actuellement vivant qui connaissoit le demerite du Prevost Alt, et de faire intervenir la ville de Soleure; qu'elle avoit une Eglise infiniment plus riche que celle de Fribourg et composée d'un nombre de Chanoines et de Prebendiers menant tous une vie edifiante, au lieu que ceux de Fribourg etoient d'une ignorance extreme, et tres dissolus <sup>1</sup>.

Qu'on pensoit a un troisieme expedient, qui seroit que le Roy voulut bien entrer en partie dans la translation de Lauzanne a Soleure; Que Sa Majesté donnoit deja 1000 H de pension à l'Evêque; qu'elle avoit promis il y avoit quelques années d'unir au seminaire qu'on proposoit de fonder a Soleure, un fond de 1000 Ecus soit en benefice ou autrement; que si au lieu d'un seminaire, Sa Majesté apliquoit cette grace a l'Eveché, on pourroit etablir comme a Malte, que l'Etat de Soleure presenteroit trois sujets au Roy et que Sa Majesté en choisiroit un, a condition que les proposés seroient originaires suisses et que l'Etat de son côté uniroit une des places du Chapitre a l'Eveché; qu'on croyoit devoir attendre les ordres du Roy avant que de se donner aucun mouvement sur cette affaire.

En envoyant ce memoire le marquis d'Avaray marquoit au Roy que comme les conjonctures pouvoient estre presentement differentes de ce qu'elles etoient en ce tems-là, il attendroit les ordres qu'il plaira a sa Majesté de luy donner sur ce sujet; qu'il alloit cependant ecrire au Cardinal de la Trémoille <sup>2</sup> pour le prier au cas que l'Evêque vint à mourir, de faire en sorte que le Pape suspendît sa nomination ou au moins qu'elle ne fût point favorable au S<sup>r</sup> d'Alt Prevost de l'Eglise de Fribourg, parce que cet homme ainsy que portoit le memoire de Comte de Luc, seroit toujours contraire aux interests de Sa Majesté dans ce Pays, et qu'il importeroit au bien de son service que cette place fut remplie par un sujet qui luy fût affectionné.

Cet Evêque etant mort <sup>3</sup>, le Marquis d'Avaray marqua au Roy le 23.novembre, que les Chefs du Canton de Soleure souhaiteroient fort que

Dans cette exaltation de la vie édifiante des Chanoines et Prébendiers de Soleure et le rabaissement du clergé de Saint-Nicolas de Fribourg «d'une ignorance extreme, et tres dissolus» ne doit-on pas voir l'intention secrète d'influencer le Roi en faveur de la troisième solution de transférer le siège du diocèse de Lausanne à Soleure, suggérée dans les lignes qui suivent?

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> de la Trémoille Joseph-François-Emmanuel (1660-1720), cardinal 1706, ambassadeur du Roi à Rome de 1706 à 1716. Cf. Pastor, XV, 267, passim; Buchberger: II, col. 2448.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mgr Pierre de Montenach mourut le 6 juillet 1707.

le Chanoine Glutz ¹ comm(issai)re du Prelat qui venoit de mourir, pût luy succeder; que cet Ecclesiastique avoit toutes les qualités pour remplir l'Evêché qui vaquoit; qu'outre qu'il estoit d'une piété exemplaire et d'un devoüement fidelle pour le service de Sa Majesté, il estoit frere du Bauderet de Soleure ², homme egalement zelé et accredité dans ce Canton, qu'il supplioit tres humblement Sa Majesté d'accorder sa protection au dit Chanoine Glutz. Mr Avaray ajoutoit qu'il osoit representer de nouveau-a-Sa Majesté, que le bien de son service demandoit que le Pape donnât l'exclusion au Sr Alt Prevost de l'Eglise de Fribourg aussy bien qu'a tout autre qui seroit de sa trempe; qu'enfin il alloit ecrire encore a ce sujet au Cardinal de la Tremoille affin qu'il tachât au moins de faire suspendre la nomination a l'Evêché de Lauzanne jusqu'a ce qu'il eut receu les ordres que Sa Majesté troveroit bon de luy donner-a-cet egard.

(1716 Xbre) Le Roy repondit au Marquis d'Avaray le 4e Decembre ce qui suit: «Le desir de contribuer au bien de la Religion, est le seul motif qui avoit porté le feu Roy mon bisayeul à former le projet qui vous a été communiqué par raport a l'Evêché de Lauzanne, et il avoit consenti en cette considerationa-unir a ce titre l'Abbaye reguliere de St Gregoire située en Alsace; la proposition en ayant esté faite au Pape de sa part, Sa Sainteté forma alors des difficultez fondées seulement sur les interests particuliers de la Cour de Rome, et comme il n'a pas esté possible de les surmonter par les plus fortes considerations, ce projet a esté dès lors abandonné et il a esté pourvû a l'Abbaye de St. Gregoire; Ainsy il faut borner ses soins presentement à faire remplir cet Eveché par un sujet qui Joigne a de bonnes mœurs des intentions droites, et J'aprouve la demarche que vous avez faite d'ecrire directement au Cardinal de la Tremoille en faveur du Sr Glutz. Je luy donne aussy mes ordres sur le même sujet et il est à desirer que les liaisons que le Nonce Caraccioli a eües avec le Sr Alt Prevost de l'Eglise de Fribourg, ne l'emportent pas sur les fortes raisons qu'il-y-auroit d'exclure d'une pareille dignité un sujet dont la conduite a esté peu edifiante jusqu'a present, et dont le caractere peu moderé peut estre sujet a de grands inconveniens.»

Le Marechal d'Huxelles <sup>3</sup> envoya le 22<sup>e</sup> Xbre au Cardinal de la Tremoille les ordres du Roy sur ce sujet. Sa lettre portoit ce qui suit: «Vre Eminence a esté instruite dès il-y-a longtems des mesures que le feu Roy avoit voulu prendre pour augmenter les revenus de l'Eveché de Lauzanne dans la vüe de relever la consideration de ce titre, et de mettre celuy qui en seroit revetu en etat de faire du bien; mais comme Sa Ste n'a pas jugé-à-propos d'entrer

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Glutz Johann-Karl (1664-1735), prêtre 1684, chanoine de Soleure 1687, vicaire général de l'évêque de Lausanne, protonotaire apostolique, prévôt de Soleure 1726. Cf. DHBS, III, p. 468.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le banneret était Johann Jakob Joseph (1662-1723), banneret de Soleure 1714. Cf. DHBS, l. c.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Marquis d'Huxelles, maréchal de France 1703, en 1715 membre de la commission créée par le Régent pour rétablir la paix religieuse en France. Cf. PASTOR, XV, p. 203 et passim.

dans les mêmes vües, les choses sont demeurées dans l'etat où elles etoient, et Votre Eminence aura appris la vacance de cet Evêché par la mort du digne Prelat qui le possedoit. Il est si important pour le bien de la Religion que cette place soit remplie par un sujet capable d'édifier egalement les Catholiques et les Protestants, que l'on a cru que le S<sup>r</sup> Glutz qui vous sera deja connu parce que M. le Marquis d'Avaray en-a-ecrit-a Vre Eminence, seroit l'un des Ecclesiastiques de la Suisse que l'on regarde comme le plus digne du choix du Pape et que vous employiez tous vos offices pour appuyer sa postulation.

Mais comme M. Caraccioli a esté bien moins occupé jusqu'a present de ce qui est le plus conforme au bien de la Religion que des mouvemens que lui inspirent ses préjugés; il est surtout important que Votre Eminence soit attentive à s'instruire s'il est possible du nom des sujets que ce Nonce pouroit proposer-a-Sa Sainteté. Il a paru il-y-a longtems lié avec le Sr Alt Prevost de l'Eglise de Fribourg, qui joint a ses mœurs tres dereglés et a une vie peu digne de l'Etat Ecclesiastique, un devouement entier a la Maison d'Autriche; ainsy il est aisé a Vre Eminence de juger, qu'un pareil sujet seroit peu propre-a-honorer l'Episcopat dans un Pays remply d'heretiques, et que l'on seroit obligé aussy de prendre icy des mesures pour empecher qu'il n'y abusât de sa jurisdiction que cet Eveché a sur plusieurs Paroisses situées dans le Royaume. Il seroit même à desirer que si le choix du Pape ne tomboit pas sur le Sr Glutz, Sa Sainteté voulut bien au moins ne faire aucune disposition a cet egard sans vous avoir confié des vües, et sans vous laisser le tems necessaire pour luy donner des eclaircissemens sur les sujets qui lui auroient esté proposés.»

Avant que le Cardinal de la Tremoille eût receu cette lettre, il marqua au Roy le 22e Xbre que dans une audience qu'il avoit eû du Pape il avoit parlé a Sa Steté de l'Eveché de Lauzanne conformement a ce que M. d'Avaray luy avoit ecrit; que Sa Steté luy avoit promis de ne point nommer à l'Eveché le Sr Alt, et luy avoit dit qu'elle avoit jetté les yeux sur un autre sujet dont on lui avoit dit beaucoup de bien, Chevalier de Malte, et qui avoit deja du revenu par luy même pour soutenir le caractere, ce qui estoit necessaire en ce que cet Eveché ne fournissoit pas de quoy vivre. Le Cardinal de la Tremoille ajoutoit qu'il avoit recommandé fortement au Pape le Chanoine Glutz; que Sa Steté avoit pris son nom pour s'informer du merite et des qualitez de ce sujet; mais qu'il croyoit qu'elle l'avoit fait plustost pour ne pas exclure les instances qu'il luy avoit faites, que dans l'intention de le preferer parce qu'elle luy avoit deja paru determinée; qu'ainsy il croyoit que des deux choses que M. d'Avaray representoit, une qui estoit l'exclusion du Sr Alt, auroit son effet, et que l'autre qui estoit l'inclusion du Chanoine Glutz ne l'auroit pas; qu'il ne laisseroit cependant pas de continuer ses instances en sa faveur.

Il marqua encore au Roy le 29e Xbre que dans un consistoire que Sa Sainteté avoit tenu, Elle avoit proposé l'Eglise de Lauszanne en faveur d'un sujet qui portoit le même nom que l'Evêque qui venoit de mourir, et qu'il croyoit son proche parent; qu'ainsy Sa S<sup>teté</sup> avoit eû egard à ne point nommer le Sr Alt, mais qu'il n'avoit pas esté possible de faire preferer le Chanoine Glutz

que Mr d'Avaray avoit recommandé; qu'il le luy feroit savoir en droiture.

Le Cardinal de la Tremoille marqua encore au Mal d'Huxelles le 12e Janvier 1717 qu'il ne croyoit pas que le sujet a qui le Pape avoit conferé l'Evêché de Lauzanne dût estre desagreable aux Catholiques de la Suisse, qu'au moins il ne luy estoit jamais rien revenu contre luy ./.

VI

Aff. Etrangères Suisse 339 fo 281. Cop.

> le 22 septembre 1745 de Fribourg

(Joint-a-la lettre pour Monseigneur le Marquis d'Argenson du 28 septembre 1745.)

(avec la lettre de M. Mariane du 28 7bre)

Copie d'une lettre ecritte de Fribourg le 22 septembre 1745.

Quoyque le Capucin en question ne soit pas encore elu Eveque de Lausanne comme on l'avoit d'abord voulu debiter, Je viens neanmoins d'apprendre de bonne part, que le pape est toujours fortement incliner à le vouloir nommer, pourvû qu'il ne vienne rien qui pût faire diversion et opposition à cette election. J'ai crû devoir vous en aviser au plûtôt, pour qu'on fasse en sorte de la part du ministere de France que cette personne si attachée aux interets de la Reyne d'Hongrie ne soit pas nommée à cet Evêché. On a d'autant plus de raisons et de motifs de s'y opposer, qu' il-y-a plusieurs paroisses en Franche Comté qui dependent de ce Diocese, où il seroit dangereux qu' un Evêque devoué à une autre Cour eût quelque autorité et Jurisdiction, et que selon touttes les apparences la Cour de Vienne aussi bien que le Roy de Sardaigne ne recommandent si fort ce Capucin que pour s'en servir comme d'un ambassadeur en Suisse pour appuyer leurs interets, et traverser les negociations des ministres du Roy Tres Chretien, car comme vous l'avez deja appris ce R. pere est un intrigant qui a deja eté employé dans differentes affaires importantes de la part de la Cour de Vienne, soit en Portugal, soit à Rome, où il est actuellement.

Je vous prie, M., de faire part de tout cecy a son Ex<sup>ce</sup> Monseigneur l'Ambassadeur auquel J'aurois pris la liberté d'ecrire si J'avois seû où luy adresser ma lettre. La chose presse, et a moins qu'on ne fasse faire quelque representation a Sa Sainteté par le Ministre de France a Rome, Je ne vois pas comment on pourra parer le coup.

Aff. Etrangères Suisse 339 fo 293 or.

> le 28 septembre 1745 de Soleure (R. le 4 8bre)

Mariane à d'Argenson. Monseigneur, (omissis)

Il y a deja quelque tems qu'on a repandu à Fribourg que le Pape avoit nommé à l'Eveché de Lauzanne un Capucin de Lugano appellé le Pere Augustin Maria, qui a eté extremement recommandé à Sa Sainteté par la Reine d'Hongrie, en reconnoissance des services qu'il a rendus au ministere de Vienne dans plusieurs Cours d'Europe, mais ce bruit ne s'étoit pas soutenu. M. de Boccard Vicaire General de l'Eveché de Lauzanne m'ecrit presentement là dessus la lettre dont Je joints icy la copie. Vous y verrez, Monseigneur, qu'il craint que cela n'arrive et en effet, il seroit du bien du Roy dans le Canton de Fribourg d'empecher que ce Capucin ne parvint à cet Eveché. Il est intrigant et attaché à la Cour de Vienne, et nous n'avons pas besoin dans ce pays cy de gens d'autorité qui soient à portée de cultiver, en faveur de ce qu'on y apelle encore la maison d'Autriche, cette inclination naturelle des Suisses pour tout ce qui peut leur etre avantageux, surtout depuis qu'elle est parvenue de nouveau à la Couronne Imperiale. (omissis)

Mariane à Soleure le 28 septembre 1745

VIII

Aff. Etrangères Suisse 339 fo 306 min.

> le 6 octobre 1745 Fontainebleau

(Le M<sup>is</sup> d'Argenson à Mariane a Fontainebleau le 6. octobre 1745 (omissis) Postcrit... (omissis)

M. l'Archev(êqu)e de Bourges paroit persuadé que ce ne sera point le P(er)e Augustin Capucin de Lugano, mais l'abbé Boccard a qui le Pape donnera l'Eveché de Lauzanne, la Cour de Rome estant plus mal que jamais avec celle de Vienne.

A Monsieur Marianne.

Aff. Etrangères Suisse 339 fo 318

le 16. octobre 1745 de Soleure (R. le 21)

De Courteille à d'Argenson (omissis)

Je sçavois deja que la Cour de Rome etoit très mal avec celle de Vienne, et que par consequent la protection de la Reine de Hongrie ne pouvoit pas dans ces circonstances y etre d'une grande utilité au Pere Augustin Capucin de Lugano pour obtenir l'Evesché de Lauzanne. Mais J'ay apris depuis quelques jours, qu'il y en avoit encore un autre sur les rangs auquel Je n'aurois Jamais pensé. C'est un M. Sury Prevost de l'Eglise Collegiale de Soleure à qui Mrs. de l'Estat, vraysemblablement pour s'en defaire, viennent de donner le plus pompeux et le plus magnifique certificat du monde, C'est neanmoins Je crois l'homme le plus inepte et le plus imbecile qu'il y ait en Suisse, mais comme il n'est pas sans exemple qu'un sot ait eté fait Evesque et que celuy cy d'ailleurs a beaucoup d'argent, Je crois qu'il ne seroit pas hors de propos que vous eussiez la bonté d'en ecrire encore un mot à M. l'Archevesque de Bourges pour tascher d'engager le Pape à se determiner promptement en faveur de l'abbé Boccard qui est sans contredit le sujet le plus propre à remplir dignement cet Evesché dont il fait depuis quinze ans les fonctions de Grand Vicaire. Ce M. Sury d'ailleurs est un tres zelé et tres inconsidéré Autrichien, et comme c'est un homme fort borné, il y auroit peut etre lieu de craindre que le parti qui nous est opposé, ne l'entraisnat dans quelques demarches extravagantes dont il ne sentiroit pas les consequences et qui pourroient neanmoins d'abord faire quelque impression sur un peuple grossier et ignorant tel que celuy cy qui ne connoit que l'exterieur et les superstitions de la Religion. - J'ai l'honneur ... 1.

> De Courteille à Soleure le 16. octobre 1745

Aff. Etrangères Suisse 339 fo 333 or.

le 29. octobre 1745 de Soleure (R. le 4. nov<sup>bre</sup>)

De Courteille à d'Argenson (omissis)

M. l'abbé de Boccard me fit part avanhier de sa nomination à l'Evesché de Lauzane. Il sent parfaitement que c'est à la recommandation du Roy qu'il en est principalement redevalble, et Je ne doute point que luy et tous les siens ne s'empressent en toute occasion d'en temoigner leur reconnaissance. (omissis)

X

De Courteille à Soleure le 29. octobre 1745

On est péniblement surpris d'entendre les agents français de Courteille et Marianne porter des jugements autrement que flatteurs sur les Suisses en général et sur les Fribourgeois. Les diplomates français tenaient un langage bien différent, lorsqu'il s'agissait d'engager ce «peuple grossier et ignorant» pour le service de leur roi!

Aff. Etrangères Suisse 339 fo 336 min.

> le 3. Novembre 1745 Fontainebleau

(Le M<sup>is</sup> d'Argenson) à Courteille a Fointebleau le 3. Novembre 1745 (omissis)

Vous aurez peut être deja appris que les intrigues de la Cour de Vienne à Rome au sujet de l'Eveché de Lauzanne, ont êté sans succez. M. l'Archevêque de Bourges m'a marqué par sa derniere lettre que l'abbé Boccard avoit êté nommé à cet Eveché ce qui fera toutes sortes de bons effets... (omissis)

XII

Copies de Paris

Affaires Etrangères – Rome 797
(rien trouvé)

Rome 798 fo 29

A M. l'Archevêque de Bourges
a Bost, le 17 juillet 1745

Vous aurés pu apprendre, Monsieur, avant que de recevoir cette lettre, la mort de l'Eveque de Lausanne. Vous savés que le Païs de Vaud qui faisoit la plus grande partie de cet Evêché, ne reconnoissant plus sa jurisdiction depuis que ce Païs, passé sons l'obéissance du Canton de Berne, son Diocèse a présentement peu d'étendue en Suisse; mais comme les Eveques de Lausanne font ordinairement leur résidence dans le Canton de Fribourg et que quelques Paroisses de Franche Comté sont de ce Diocèse il importe au Roy que l'on puisse faire préférer pour cet Evêché un sujet qui comme ses prédécesseurs soit d'une famille de Suisse attachée d'inclination à la France. Mr de Courteille en informant le Roy de sa vacance, marque que le dernier Evêque étoit un bon Prélat, et qu'il avoit toujours été assés attaché aux intérests de la Couronne; il ajoute qu'il estime qu'il ne pourroit être remplacé par un sujet plus digne et plus méritant que Mr l'Abbé de Boccard frère du Major des Gardes Suisses de Sa Majesté, lequel exerce depuis longtemps les fonctions de Grand Vicaire de ce Diocèse avec l'approbation générale, le Nonce du Pape en Suisse paroissant déjà fort prévenu en sa faveur. Sur le compte que j'ay rendu de ces circonstances au Roy, Sa M<sup>té</sup> m'a chargé de vous écrire, qu'elle approuve que vous recommandiez de sa part ledit Sr Boccard au Pape, de qui cet Evêché dépend uniquement; Sa M<sup>té</sup> (D. R. a pensé qu'il serait utile de copier même les passages barrés, ce qui peut renseigner sur la subtilité de cette correspondance; passage barré: est même si contente des services du major de Boccard) m'a même dit qu'Elle souhaitte qu'il soit aussy bon Evêque que son frère est bon Major; ce sont les propres termes dont Sa M<sup>té</sup> s'est servi et qui marque bien la satisfaction qu'Elle a des services du Major Boccard.

Il y a aussi à considérer, M, que le Roy de Sardaigne tachera vraisemblablement de placer à cet Evêché une personne qui lui soit affidée pour s'en servir dans les occasions à des négociations secrètes dans les Cantons, ce qui ne pourroit être que préjudiciable aux intérêts du Roy dans ce Païs. Vous préviendrés cet inconvénient et remplirés entièrement les désirs de Sa M<sup>te</sup> sur le choix d'un nouvel Evêque de Lausanne, si vous pouvez obtenir du Pape qu'il en dispose en faveur du Gd Vicaire Boccard, qui paroit à divers égards mériter toute préférence.

Je suis très parfaitement, Mr, votre

(illisible)

### XIII

fo 87vo - Recue le 21

A Rome le 4 aout 1745

M. l'Archevêque de Bourges

Il y a quinze jours que M. l'Abbé Cornilliac reçut une lettre de M. l'ancien Evêque de Mirepoix 1, où il luy marquoit que dans l'incertitude si j'étois arrivé, il lui donnoit avis que l'Evèque de Lausanne étoit mort, et que le Roy désiroit que ce siege fust rempli par Mr l'Abbé de Bocar qui étoit depuis longtems Vicaire Général du deffunt Evêque. L'Abbé de Cornillac me remit cette lettre, et comme j'allois chez le Cardinal Valenti je lui en parlai sur le champ. Il me dit que le Pape étoit déjà informé depuis quelque tems de la mort de l'Evêque de Lauzanne; qu'il avoit d'abord pensé à y nommer un certain Capucin Suisse qui a été longtems à Vienne Confesseur d'une des Impératrices ou Archiduchesses, et qui a un accès fort libre auprès de S. S., que même il s'étoit un peu avancé à ce sujet; mais que le Cardinal Valenti avoit fait de son mieux pour l'errester et l'engager à prendre du tems avant que se déterminer; qu'il s'y estoit porté parcequ'il sçavoit combien il étoit convenable qu'un Evèque de Lausanne ne fust au goust de la France; et aussi parcequ'il avoit ouÿ dire beaucoup de bien de Mr l'Abbé de Bocard pour qui le Nonce en Suisse paroist fort porté, et dont il avoit été question depuis plus de deux ans pour la coadjutorerie de cet Evêché. Il m'ajouta qu'il espéroit fermement que le Pape se détermineroit pour lui, qu'il feroit de nouvelles instances pour y parvenir, et qu'il attendoit à cet effet des réponses de Suisse dont il espéroit pouvoir se servir utilement. Ainsi il se trouve que d'avance j'ai exécuté en partie vos ordres à ce sujet. J'agirai encore plus positivement en parlant directement au Pape... (omissis)

<sup>1</sup> la lettre n'est pas dans le volume D. R.

fo 97 – à Rome le 11 aout 1745 Reçüe le 28 M. l'Archevêque de Bourges Monsieur <sup>1</sup> (omissis)

fo. 98: Je vous avois mandé que je comptois aller ces jours-ci à l'audience du Pape, j'y allai avant-hier, et après lui avoir fait compliment ... je la priois (S. S.) de me dire ... si elle souhaitoit pour les choses courantes et de médiocre importance que je m'adressasse au Secrétaire d'Etat, ou si alle vouloit que je m'adressasse à elle. Le Pape me répondit que ce seroit tout comme je le voudrois ...

fo 98vo au bas

Je répétai à Sa Sainteté ce que j'avois dit suivant vos ordres au Cardinal Secrétaire d'Etat, par rapport à l'Evêché de Lausanne pour Mr l'Abbé de Boccard. Le Pape me sembla avoir envie de se déterminer en sa faveur, et attendre seulement une réponse de Suisse par laquelle il parust que ce sujet fust agréable aux Cantons et désiré par eux, afin de pouvoir se défaire plus aisément des sollicitations qui lui seroient faites par des partisants de la Reine de Hongrie en faveur d'un Père de Lougano Capucin, avec qui d'abord il avoit presque pris des engagements: c'est le Capucin que je vous avois dit avoir été Confesseur d'une des Archiduchesses, ce qui n'est pas vrai, mais il a été prédicateur de l'Empereur Charles VI ... (omissis).

XV

fo 199 – Reçue le 30

M. l'Archevêque de Bourges Monsieur

J'ai reçu avant-hier votre lettre du 28 aout, et je vais commencer celle-ci par répondre à quelques articles de votre dépesche du 20 auxquels je n'avois pu satisfaire il y a huit jours... (omissis).

(fo 204). J'ai encore parlé à M<sup>r</sup> le Cardinal Secretaire d'Etat, de l'Evêché de Lausanne. Il m'a paru toujours très bien disposé pour M<sup>r</sup> l'Abbé de Boccard, et m'a dit que je pouvois ne me point inquietter de cette affaire; j'aimerois cependant encore mieux vous mander qu'elle est entièrement consommée.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce début qu'on retrouve à toutes les lettres de l'Archevêque à la Cour, signifie: L'Archevêque de Bourges à Mr d'Argenson.

### XVI

fo 262<sup>vo</sup> (à la fin d'une lettre de l'Archevêque de Bourges, qui commence au fo 257:)

A Rome le 29 septembre 1745

Reçue le 14 8bre

Mr. l'Archevêque de Bourges Monsieur... (omissis)

P. S. J'oubliois de vous dire que le Cardinal Valenti m'a répété que je pouvois être tranquille sur l'Evêché de Lausanne pour Mr l'Abbé de Boccar et que le Pape a déjà éconduit le Capucin à qui il avoit pensé d'abord pour cet Evêché.

### XVII

fo 270<sup>vo</sup> (finale d'une lettre de l'Archevêque de Bourges, qui commence fo 269)

à Rome le 6 octobre 1745

Reçüe le 21

... (titres)

J'ai fait rouvrir mon paquet pour vous donner part d'un billet que je reçois dans le moment de Mr le Cardinal Valenti, qui m'apprend que le Pape a pris la résolution de donner l'Evêché de Lausanne à M. l'Abbé de Boccard, que vous m'avez chargé de recommander au nom de Sa Majesté.

### XVIII

fo $287^{\rm vo}$  de M. d'Argenson à M. l'Archevêque de Bourges.

A Fontainebleau le 12 octobre 1745

(in fine) Continuez vos efforts en faveur de l'Abbé de Boccard il devient capital d'y réussir, puisque son antagoniste est si grand Autrichien.

B. ARCHIVES DU VATICAN: NUNZ. SVIZZ. FASC. 163

Copies de Rome

#### XIX

Nunz. Sviz. 163 Fol. 638

Nunzio Acciaiuoli al Signor De Boccard Amministratore Apostolico della Chiesa di Losanna-Friburgo

Lucerna 1 ottobre 1745

Ut respondeam ad me datis die 29 mensis elapsi primum ut debeo gratias ago Rmae Dominationi Vestae de gratis animi sui significationibus ab mei reditum incolumen deinde summopere laudo responsum jam datum Patri Capucinorum Definitori, qui cum aliisque omnibus sic optime se gerit. Obstaculum autem, quod ignorabat noti Patris designationem impeditum

ire, est epistola, quam expectabamus a Senautu cujus usus exclusionem antedicti Patris atque electionem a me propositi, adferre debebat. Expectabatur enim avide talis Epistola, sed ante adventum mearum literarum, quibus ego postea detuli quod nullo pacto potuit obtineri. Harum responsiones tabellarius nondum attulit.

Contra Dominos Canonicos Solodorenses et Senatum Friburgensem  $R\overline{m}a$  Dominatio Vestra prudenter egit, quod mihi fuit consolationis aeque ac aedificationis argumentum itaque pergat ac pro certo habeat se summam apud Deum et homines laudem consecuturum.

Crastino die per Tabellarium Italicum aeclusam ad me istius Dominae Principissae de Diesbach Florentiam mittam. Interim consueta.

P. S. His literis scriptis allatae sunt ad me per Tabellarium Italicum Epistolae Romanae, quibus intelligo vehementer admiratos esse quod Senatus difficultatem habeat scribendi notas literas, quando illarum potissimus usus debet omnino excludere Personam quae non est istius Cantonis et habet praecipuum Ministerii vinculum cum una ex Partibus modo belligerantibus quod autem Consanguinei sint actualiter addicti servitio militari alicujus dictarum Partium, nihil efficit ut eligendus dici possit revera habere speciale vel personale vinculum cum illa. Igitur si fieri posset ut aliquo novo tractatu talis Epistola obtineretur in terminis autem alias scriptis, videlicet quod Eligendus nullo sit speciali vel personali vinculo alligatus ulli partium modo belligerantium et omnino sit ex isto Cantone, negotium Electionis ad exitum exoptatum et iuxta vota nostra illico perduceretur: quare si rursus in Senatu ut optarem res proponi possit Rma Dominatio Vestra per aliquem ex suis consanguineis vel amicis vel auctoritate viris Senatui notificet hujusmodi nova Epistolam statim exclusum ire quemlibet exterum et Religiosum et electum esse absque nulla dubitatione virum nobilem istius Cantonis ac praeditum reliquis conditionibus a Senatu postulatis. Ne forte oriatur ulla de me suspicio id prudenter agat atque ostendat sibi omnia explorata et cognita fuisse Roma et hisce novis literis omnia felicissime componi, quarum sub expectatione sum et futurus.

XX

Nunz. Sviz. 163 Fol. 141

Nunzio Acciajuoli al Signor de Boccard

Amministratore Apostolico della Chiesa di Losanna - Friburgo

Lucerna 8 ottobre 1745

Quae Senatus in prioribus literis ad Ssmum exposuit ea fuerunt adeo grata et accepta ut jam cogitatur in Episcopum designare virum in quo sint optatae qualitates et conveniant omnia quae Sanctitatem Suam in ipsis literis Senatus rogaverat, quaeque ego adnotata lego in ad me datis nuperrime a Rma Dominatione Vestra die 5 currentis. Attamen ut hic eligatur atque excludatur eodem tempore, qui non habet optatas qualitates, sed innititur praepotenti patrocinio, necessarium omnino videtur, ut Senatus hasce novas literas scribat, in quibus instanter roget ut Ssmo placeat pro quiete et tranquillitate

Cantonis eligere virum, nullo speciale vel personali vinculo cum aliqua Partium modo belligerantium coniunctum. Cum enim huiusmodi vinculum inhaereat illi, qui debet excludi absque nulla dubitatione sequitur, ut propositum nostrum nostraque intentio statim obtineatur. Equidem ut debui hucusque Romam scripsi, sed omnis spes affulget in saepe dictis literis sine quibus omnia feliciter componi non possunt. Certum ubi quis auctoritate vir Senatui rem proponat atque declaret novas literas maxime conducere ad omnimodam exclusionem extranei et firmandam Electionem iuxta vota quae continent priores literae mihi praedurum videretur si non omnes consentirent unanimiter ad exarandas expectatas literas. Operae tandem pretium est ut de me omnis suspicio vitetur ne forte pejora mala oriantur. Et consueta observantia.

Nunz. Sviz.

XXI

163 Fol. 144

Nunzio Acciajuoli al Signor de Boccard Amministratore Apostolico della Chiesa di Losanna - Friburgo.

Lucerna 22 ottobre 1745

Ex adnexa Literarum copia quas ad me dedit Illmus Dr Clemens Argennelierus Ssmi Domini Nostri Generalis Auditor<sup>1</sup>, plane cognoscet Rma Dominatio Vestra quanta cum clementia Sanctitas Sua dignata sit eamdem deligere in Episcopum istius Ecclesiae. Ex altero autem adiuncto folio videbit quae necessaria sint ad instituendum Processum ut hujusmodi electio proponi possit ut optatur in proximo Consistorio Mensis Novembris. Ego ingenti animi mei gaudio pro bono Religionis atque utilitate Gregis sibi crediti, talem Rmae Dominationi Vestrae communico notitiam atque dum indicata documenta quantocius fieri poterit, expecto singulari.

# XXII

Copia dell'enunciata lettera del Signor Clemente Argennelliers Uditor Generale di Nostro Signore.

Roma 6 ottobre 1745

Fidato Nostro Signore sopra gli Attestati di abilità, dottrina e rettitudine dati più volte e fino negli ultimi periodi di sua vita dal defunto Vescovo di Losanna in favore del Sacerdote. D. Giuseppe Huberto de Boccard allora suo Vicario et oggi Amministratore di detta Chiesa e molto più dell'approvazione che ne ha fatta V. S. Illma in parecchie sue lettere a questo Emo Segretario di Stato si è finalmente determinato di eleggerlo per Vescovo e Pastore di detta Chiesa. Potrà dunque V. S. Illma passar la notizia di questa clementissima risoluzione di Sua Santità al sudetto Signor Abbate de Boccard, acciò disponga il Processo et ogn'altra cosa occorrente per esser proposto nel primo Concistoro che si terrà nel prossimo novembre, mentre io intanto profittando della congiuntura...

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir note 8, p. 124.

Nunz. Sviz. 163 Fol. 168

Nunzio Acciajuoli a Signori Scoltetto e Senato del Lodevole Cantone di Friburgo <sup>1</sup>

Lucerna 18 Novembre 1745

Farö prontamente passare alle Ssme mani di Nostro Signore la lettera che le Signorie Vostre Illme mi hanno acclusa per la Santità Sua in segno dell'universal piacere con cui hanno sentita l'Elezione del nuovo Vescovo di Losanna in Persona del loro Concittadino Signor Abbate de Boccard, il quale non averà a desiderare l'opera mia per conseguire il suo desiderio, astringendomi e le premure delle Signorie Vostre Illme ed il merito suo proprio a tutto quello, che potrò per servizio del medesimo ogni volta, che egli me ne somministrerà le congiunture. Tanto devo in risposta del gentilissimo Foglio delle Signorie Vostre Illme segnato ne 9 del corrente, mentre augurandomi altri loro comandi colla più sincera osservanza mi confermo.

C. ARCHIVES DE L'ETAT DE FRIBOURG

a. CORRESPONDANCE DU NONCE ACCIAIOLI

### XXIV

Lettre du 6 juin 1746 aux «Signor Scoltetto, e Senato del Lod. Cantone di Friburgo». :

Dalla lettera delle Sigrie V. Illme in data dei p. 3 del mese scanduto ben riconosco con quanta bontà si son compiacinte di accogliere l'attenzione da me avutasi nella Consagrazione del Loro Rmo Monsig. Vescovo di Losanna. L'espressione però, che le SSgrie VVtre Illme mi fanno sì obbliganti del loro gradimento, siccome mi accrescono il contento, che ho, d'avere incontrato il loro compiacimento in tale occasione, così mi eccitano a bramarne altre, nelle quali possa io sempre più manifestare alle Signorie Vostre Illme quella pienissima stima, et osservanza, colla quale immutabilmente sono ...

# XXV

Carton de Boccard – 1745

Acte Notarié du 28 octobre 1745.

Comparuerunt: Ad. Rev. D\u00edus Georgius Petrus Mauritius Uffleger, chanoine et chantre de Saint-Nicolas,

Ad. Rev. et Eximius Dīnus Petrus Antonius Russy Promotor Fiscalis Episcopatus Lausannensis, ac Parochus in Uberstorff -

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette lettre existe aussi au AEF, Correspondance des Nonces (Mgr Acciaioli, 18.11.67-45).

ad requisitionem Rmi Dni Josephi Huberti de Boccard Administratoris Apostolici et Vicarii Generalis Dioec. Laus., sede vacante <sup>1</sup>, Ecclesiae Collegiatae B. M. Virginis sine labe Conceptae Friburgi Rectore...

... attestati sunt se perspexisse legisse per extensum et examinasse fidem baptismalem authenticé é libro Baptizatorum Parochiae de Vippens ... die 25ª 8bris huius anni 1745 extractum, vi cuius constat, quod praedictus Rmus Dñus J H de Boccard die 30<sup>a</sup> Augusti anni 1697 legitimo thoro procreatus sit videlicet Nobilibus Francisco Nicolao de Boccard, et Rosa de Malliard conjugibus huius Civitatis et Reipublicae Friburgensis, atque etiam baptizatum sacramentaliterque confirmatum fuisse ... Praeterea attestati sunt quod Rmus Dnus J. H. de B. hîc in Collegio seu Gymnasio Societatis Jesu non absque notabili fructu et singulari laude humanioribusque literis studuerit, Philosophiae autem Friburgi Brisgoviae operam dederit eo progressu, ut primam Lauream adeptus sit, prout fidem facit authenticum Instrumentum Universitatis ibidem maiori sigillo munitum expeditum die 7<sup>ma</sup> Julii 1717 ... Insuper declaraverunt, se omnino scire, quod idem Rums Dnus J. H. de Boccard in seminario Sti Caroli Avenione studia Theologica perfecerit, eaque pro sua in iis propensione Parisiis continuarit et protraxerit per totum sex aut septem annis, ubi etiam per Illmum et Rmum Dnum Ludivicum Le Bel Episcopum Bethlehemiticum de licentia Ordinarii Parisiensis praevio examine Sacro Presbyteratus ordine est inauguratus, ut patet Literis in pergameno expeditis sabbato 4 temporum die 19<sup>a</sup> 7<sup>bris</sup> anni 1722...

Circa redditus Mensae Episcopalis Lausannensis ÿdem Domini deposuerunt, eos ab initio et usque ad tempora Calvini pinguissimos fuisse; at postquam Lausannam Acatholici invaserunt, tanquam ad nihilum redactos. Quippe eadem mensa nonnisi 200. Coronatos friburgenses, seu 125 scuta romana ex Cancellariâ incliti Senatûs friburgensis percipit, quae proveniunt quidem ex cessione Castri Bullensis dicto Senatui, quod olim ad Episcopum Lausannensem spectabat; nunc autem praefecturam in favorem eiusdem Senatûs constituit. Haec vero summa dicitur pro congrua Episcopi habitatione designari. Ulterius percipit, que circa Oppidum Staviae ad Lacum colligitur, quae modo 80. modo 90. nunquam autem 100. scuta romana reddidit. Hi unici proventus sunt et redditus mensae Lausannensis, prout omnibus notum esse potest. Addiderunt quidem eundem Rmum Dnum de Boccard possidere beneficium actuale, qui vulgō Rectoratus dicitur, cuius redditus vix ad 100. scuta romana ascendunt, ac potissime ex maiori Xenodochio Friburgi percipiuntur.

145

On pourrait être surpris de lire dans cet acte que le 28 octobre 1745 le siège de Lausanne était vacant, alors que Benoît XIV au début du même mois y avait nommé Mgr de Boccard. — Au lecteur qui n'est pas très versé dans les questions canoniques, il faut rappeler que, canoniquement, la vacance d'un diocèse prend terme non pas à la nomination de son titulaire, mais seulement dès la prise de possession par ce dernier — personnellement ou par délégué — de son diocèse. Or, Mgr de Boccard prit possession du diocèse de Lausanne le 8 mai 1746. Avant cette date, quoique évêque-élu, il gardait le titre et les fonctions d'Administrateur apostolique, comme le mentionne l'acte notarié.

Quoad personam Rmi Dni de Boccard asseruerunt itidem, eundem esse virum mitem, modestum, gravem, doctum, ingenii excellentis et peracuti, universim dilectum, et aestimatissimum; Morūm integerrimum, ac solidae omnino pietatis cultorem, exemplum bonorum operum, Christi bonum odorem undequaque diffundentem, qui zelo Domūs Dei animatus auctor est, ut in Ecclesia ad omnium aedificationem, officia divina in gravitate Coeremoniarum et cantùs observantiā celebrentur exactius – Clericique nulli Ecclesiae adscripti in iis choro assistendo, immo in domo exercitiorum exerceantur; de coetero ipse licet Vicariatūs Generalis, quem per 18 annos circiter exercuit, curis plurimum distentus, concionari, rudes etiam cathechisare, obviorum quorumcunque confessiones excipere, aegros invisere, pauperes largé sublevare non desiit, alias Immunitatis Ecclesiasticae pro gloria Dei et Ecclesiae honore Defensor indefessus, haeresum omnium, ac in specie Iansenianae oppugnator acerrimus...

Témoins: Petrus Nicolaus Braütigams, directeur spirituel de la Visitation. Nicolaus de la Tinna, directeur de la maison des exercices.

Notaire signataire Petrus Simon Frémiot.

# b. CORRESPONDANCE DE FOREL 1

(Sept lettres du baron à son frère transcrites dans l'ordre où elles sont aux Archives).

#### XXVI

Dresde 13 aout 1745

... P. S. Dans le moment je viens dapprendre de son A(ltesse) Royale qui at eu la bonte de me montrer la (lettre) quil vient de recevoir en reponse de celle (qu'il a) ecrit au Cardinal Camerlinge ... en faveur du Grand Vicaire, que le Père (Capucin) de Lugano etoit fortement recomande de ... Reine d'Hongrie qui veut apparement ... ce pere pour les services quil lui at rendu (en) qualite de son ambassadeur en Portugal et en dautres Cour ainsy qu Elle tache encor de mettre ce pere a Fribourg pour contrebalancer le parti francois dans votre Republique et come la Cour de Rome est aujourd'hui toutte Lutheriene, je ne doute pas que les recomandation de la Reine soit prefere aux mienne.

### XXVII

Dresde 20 sept. 1745

... Pour ce qui regarde la dignité Episcopale, remportée, comme vous dites, par le Capucin al'arrivée duquel on s'attend, je suis faché du sort, qu'a eu le Grand Vicaire. A vous dire la verité, il ne peut en attribuer le mauvais succés, qu'a son peu d'attention pour mes avis, lui aïant marqué expressement, que, sans perte de tems, il falloit écrire à Rome à mon Procureur, et lui mander ses merites pour être présentés à Sa Sainteté. Les plaintes que mon Procureur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur l'auteur de la correspondance, M. le baron François Griset de Forel, Cf. la note 5, p. 120.

me fait de cette negligence, font foÿ de cette verité; il est intime ami du Grand Chambrier du Pape, par les mains duquel tout doit passer avant que d'arriver a la connoissance de Sa Sainteté, sur laquelle il a grand ascendant, le gouvernant, pour ainsi dire, à sa fantaisie, Jugés s'il aurés pû lui rendre de bons offices...

### XXVIII

Dresde 1er 8bre 1745

... Le Reverend Pere Guarini jesuite et notre premier Ministre ma assure encor aujourd'hui que le Cardinal Camerlingue Albani sollicitoit avec chaleur leveche de *Lausanne en faveur* du Grand Vicaire notre cousin, dautant plus quil paroit que le Père capucin avoit desuite de ses protections, en consequence de quoi je vous prie de dire a notre cousin denvoÿer incessament les actes de ses merites et de ses services a mon procureur labbe Marchesi qui en fera un usage qui mettra a mon r. le *Grand Vicaire* la crosse entre les mains ...

### XXIX

Dresde 18 janvier 1745

....pour le 4e (point) qui concerne mon le Grand Vicaire vous pourré(s) lui dire au cas que je ne demande pas pour moi leveche de Lausanne que jay ici les moyens pour faire determiner la Cour de Rome en faveur de qui je voudrois bien m'interesser, et il ny a auqu'une Cour en Europe a qui celle de Rome se fasse un plus grand plaisir de faire honneur a ses recomandations, ainsy que mon cher Cousin n'a me faire l'honneur de mecrire a quell titre il veut demander cette grace, je serois charme de mon cote a contribuer a ses dessins vous priant de lui faire bien mes compliments...

### XXX

Dresde 15 mars 1745

Je viens de m'acquitter... de la commission, dont Mr. le Vicaire General de Boccard a bien voulu me charger, aïant écrit, en sa faveur, à la Cour de Rome, et fait les démarches, que j'ai jugé être nécessaires à cet effet. J'ignore le nom de son Procureur ou Agent, quil a à Rome, et que je devrois sçavoir; Ainsi je vous prie, de m'en instruire, et de me marquer en même tems les noms de Ceux, qui se sont mis sur le rang avec Lui pour la Dignité, dont il s'agit...

en postscriptum: Je prie a tout évenement Mr. le Grand Vicaire de faire son Agent et son Procureur à la Cour de Rome Mr L'Abbé Marchesi, qui est aussi le mien, et qui a toutes les connoissances nécessaires pour cette Cour.

A. Daguet écrit dans son «Les Barons de Forell», Lausanne 1872, p. 20, que le baron François «caraissait l'idée de se fare nommer à sa place» et qu'à la mort de Mgr Duding il avait renoncé «à la petite tiare de Lausanne». Nous croyons que M. Daguet a pris au sérieux ce qui devait être dans la pensée de de Forel une simple boutade, si l'on tient compte de sa lettre du 12 avril.

Dresde 12 avril 1745

... Je me suis au rest fort amusé des bruits et des nouvelles, que l'on débite à Fribourg sur mon compte, et que l'on me donne l'ambition de parvenir a là petite Thiare de Lausanne. Si l'on mesure cette ambition par la vertu, que l'on doit naturell. supposer a l'Employ, que j'exerce à présent, on n'a pas tort de le croire; mais si l'on mesure les progrès, que je puis faire dans le chemin de la fortune dans l'Etat où je suis, Monsieur le Grand Vicaire, come tous les autres postulans, ne doivent en aucune façon se faire ombrage de ces bruits, auxquels je n'ai jamais pensé, mon seul desir se bornant a ce sujet a faire plaisir a mon cher Cousin le Grand Vicaire. C'est de quoi vous pouvez l'assurer etant au reste bien charme que sa Grandeur se porte mieux...

### XXXII

Dresde 2 aout 1745

... Pour ce qui est de notre cher Cousin le Grand Vicaire, il me paroit qu'il prend déjà le caractere d'un ingrat, ne voulant pas faire connoitre l'obligation, qu'il m'a de son Eveché de Lausanne. Je demens entierement ce qu'il vous a dit, de m'avoir écrit, de ne plus m'interesser pour lui à Rome; attendu que dans sa lettre du 18. de Juin il m'ecrit, dans ses propres termes, davoir la bonté de faire agir à Rome mes amis, tant pour l'Eveché, que pour quelques Benefices en Allemagne; car il est tems, et je crains qu'on ne traverse ma nomination de la part de la Sardaigne. Et dans une lettre précedente il me marque, qu'étant allé a Lucerne, Mon<sup>r</sup> le Nonce lui avoit fait resentir, qu'il étoit surpris du peu de confiance, qu'il lui avoit marqué, et pourquoi il avoit fait agir d'autres gens que lui, et qu'il sçavoit fort bien, qu'il avoit de fortes recommandations de la part de la Cour de Pologne, surquoi marque le Grand Vicaire même, que je ne devois pas discontinuer de faire travailler mes amis, malgré ces assurances da Nonce ...

### c. DU MISSIVEN BUCH 1741

### XXXIII

Pag. 637. – Lettre du 25 juin 1745 au nonce à Lucerne accompagnant celle, datée du même jour, par laquelle le gouvernement de Fribourg annonçait au Pape le décès de Mgr Duding. On y lit la prière «dise Bischöfflichledigen Platz mit einem unserer Nations und Ohrts gebürtigen Subjectum zu ersetzen».

Pag. 637. - Lettre au Pape du 25 juin 1745.

(Après l'annonce de la mort de Mgr Duding):

Cum ditio nostra, haeterodoxis circumcincta, et partim ijs permixta sit, residui exigui, et plane tenui reditus Episcopales infixa in ea existant, annuatimque persolvantur, per quam instanter rogamus, ut Sanctitati Vestrae, successionem benignissime substituere placeat, qui é Cantone Nostro,

sicut Defunctus Episcopus sit oriundus, nam talis in his partibus, laudatissimis piissimi Defuncti Praesulis vestigiis instet, ac pari studio, diligentia et utilitate Episcopale munus et onus suscipiet ac sustinebit, ad maximum nostrum et fidelium omnium solatium, quod, ad Sanctitatis Vestrae pedes provoluti speramus Ei cordi futurum, et conformiter votis nostris concessum iri...

(Signatures) Supremus Senatus
Praetor Ducentorum virorum.

### XXXIV

Pag. 677. – Lettre du «Praetor et Supremus Senatus Reipublicae friburgensis» au Pape.

(Sans date, mais inscrite entre deux lettres, dont l'une (pag. 676) du 7 novembre 1745 au nonce à Lucerne pour le remercier de ce qu'il a fait en faveur de Mgr de Boccard, et l'autre (pag. 678) à Berne du 10 novembre de la même année. La lettre est envoyée à Rome par l'entremise du nonce).

Singularis illa gratia, quam nobis collatam abundantius dignoscimus, dum Sanctitas Sua, uti laetissime percipere licuit, humillimis supplicationibus nostris paternâ propensione benignissime annuendo virum ex hoc Cantone nostro oriundum in Episcopum Lausannensem dignata est, jure meritissimo impellit et expostulat, quatenus indilaté Sanctitati Vestrae grates demississimas hisce referentes accedamus, eo ardentius quod ex hujus Neo-Electi Rīmi D. Josephi Huberti de Boccard illustri ac nobili familia Reipublicae nostrae progenit in foro ecclesiastico praeclare gestis, quae prae oculis habuimus, et habemus in spem facile erigamur, fore, ut suis zelo, doctrina, pietate et prudentiā non mediocrem apud Sanctam Sedem apostolicam laudem et comendationem consecuturus quemadmodum Gregi sibi commisso in pace et charitate invigilaturus sit, prout verum animarum Pastorem decet, cuius non dubia specimina iam dare coepit...

### d. DU RATSMANUAL 1745

### XXXV

Pag. 308. – Séance 9 août 1745: on mentionne que le Card. Valenti a accusé réception de la lettre dans laquelle on a annoncé le décès de Mgr Duding et manifesté l'espoir que bientôt sera nommé le successeur.

Pag. 316. – Séance 25 août 1745: on examine s'il n'est pas le cas de faire une recharge auprès du pape pour que soit nommé un fribourgeois.

Pag. 351. – Séance 25 octobre 1745: on communique que le Vicaire Général de Boccard a été nommé évêque de Lausanne (mais les patentes n'ont pas encore été affichées à la Chancellerie).

Pag. 369. – Séance du Conseil des 200, 9 novembre 1745. – Mgr de Boccard a fait une seconde visite qui annonce sa promotion – professe ses sentiments

envers les autorités – on décide d'écrire une lettre de remerciement au Pape de ce qu'il a nommé non seulement un national, mais un citoyen résident à Fribourg.

Pag. 414. – Séance 3 décembre 1745: mentionné la lettre du 18 novembre du nonce par laquelle il accuse réception de la lettre au Pape.

### XXXVI

Extrait des «Barons de Forell» par Alexandre Daguet, pag. 20.

«Mais l'influence de la France et celle de la Sardaigne se trouvèrent toutà-coup neutralisées par une intervention plus puissante, celle de la Reine de Hongrie et impératrice Marie-Thérèse. Cette princesse travaillait à procurer l'Evêché de Lausanne à un Capucin de Lugano, le P. Nevroni, son ancien confesseur et son agent à la cour de Portugal. La Reine de Hongrie, dit Forell dans une de ses lettres, tâche de mettre ce Père à Fribourg pour contrebalancer l'influence du parti français dans la République, et comme la cour de Rome est aujourd'hui toute *luthérienne*, je ne doute pas que cette influence ne soit aujourd'hui préférée à la mienne».

Et M. Daguet de commenter: on sait à quoi s'en tenir sur le luthérianisme de Marie-Thérèse; celui du P. Nevroni ne l'empêcha pas d'être préféré au grand Vicaire de Boccard. Mais la mort subite de ce religieux, qui ne lui permit pas même de prendre possession du siège épiscopal, rendit aux autres candidats toutes leurs chances, et le 25 octobre 1745, le grand Vicaire de Boccard fut en effet préconisé évêque par le Pape Benoît XII <sup>1</sup>.

### XXXVII

Extrait de la Chronique de François-Ignace Castella de Gruyères (1709-1797)<sup>2</sup>.

Sede vacante le diocèse fut gouverné par M. le Vicaire général Joseph-Hubert de Boccard, recteur de Notre-Dame ...

Le magistrat de Fribourg fit savoir la mort de Claude-Antoine Duding au Pape Benoît XIV par lettre en latin, priant Sa Sainteté de ne pas laisser longtemps le siège vacant et de leur nommer un Evêque qui fût du pays, afin d'obvier par là à plusieurs inconvénients.

On croyait, pour un coup, que le Pape nous donnerait pour Evêque un certain Capucin de Lugano, nommé le Père Augustin de Navarro. Cependant

- <sup>1</sup> Le lecteur se rend certainement compte que dans son commentaire A. Daguet commet plusieurs erreurs. Ainsi, il affirme, entre autres, que le P. Neuroni a été effectivement nommé au siège de Lausanne, mais que sa mort subite l'empêcha d'en prendre possession. La préconisation de Mgr de Boccard n'a pas eu lieu le 25 octobre, mais au consistoire de novembre, dont les documents ne précisent pas la date. Ce n'est pas Benoît XII (1334-1342), mais Benoît XIV (1740-1758) le Pape dont il s'agit ici.
- <sup>2</sup> Cf. La Semaine catholique, 1915, pp. 568 et 589, article publié sous le titre: «Autour des Evêques de Lausanne à la fin du XVIIIe siècle».

Benoît XIV préconisa, à ce qu'on prétend, à la recommandation du Nonce de Lucerne qui était bien aise d'obliger l'Etat de Fribourg, Joseph-Hubert, de Boccard, recteur de Notre-Dame de Fribourg.

Tout le clergé de diocèse témoigna une joie particulière de cette élection. Les doyennés s'empressèrent à l'envi de lui faire des présents considérables. Les ecclésiastiques du doyenné de Gruyère lui présentèrent une paire de mitaines en peau de loutre velues garnies de louis d'or avec une lettre de félicitation qui faisait allusion au Capucin qu'on comparait à Esaü, et à Lui qu'on comparait à Jacob, qui, sous le vêtement d'Esaü, avait reçu la bénédiction d'Isaac, préférablement à Esaü, c'est-à-dire au Capucin barbu. Ce qui fut très agréablement reçu de sa Grandeur.

Le 1<sup>er</sup> mai 1746, Mgr de Boccard fut sacré évêque à l'Abbaye de Saint-Urbain par le Nonce du Pape. Leurs Excellences de Fribourg lui firent présent de 1000 écus blancs pour frais de son sacre. Il fit son entrée à Fribourg et prit possession de son diocèse le 8<sup>me</sup> du même mois avec l'étiquette accoutumée. Le roi de France lui donne une pension de 1500 écus sur un prieuré ou prévôté de l'abbaye de Lucel... <sup>1</sup>.

### XXXVIII

Communication du P. Apollinaire Deillon à la Société d'histoire du Canton de Fribourg <sup>2</sup>.

Le 10 mai 1861. – Le P. Apollinaire entretient l'assemblée d'un capucin tessinois Aug. Marie Neuroni, lequel, selon des notes manuscrites qui déposent à la Bibliothèque des Pères Capucins, à Fribourg, aurait été pour un moment élu évêque de Lausanne par le Pape Benoît XIV. Mais cette nouvelle ayant été maladroitement publiée à Fribourg avant que l'élu fût préconisé, on fit travailler la cour de Rome contre lui, et il ne fut pas donné suite à cette nomination. Neuroni, homme très distingué par ses belles qualités, était conseiller ecclésiastique de S. M. I. Charles VI. Sa mère était fribourgeoise, de la famille Montenach. Il fut plus tard nommé évêque de Côme, où, dit l'auteur des notes mentionnées plus haut, il mourut regretté autant qu un évêque peut l'être.

Il s'agit sans doute de l'abbaye cistercienne de Lucelle, dans le district actuel de Delémont, détruite en 1792 par les révolutionnaires du Haut-Rhin, laquelle avait d'importantes possessions en Ajoie, en Alsace et en Franche-Comté. Cf. DHBS, art. Lucelle, TV, p. 559.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Compte rendu des séances de la Société d'histoire du Canton de Fribourg. Tome 4, p. 24.